Mai 2015

Bulletin municipal

n° 87

Défibrilateur Nouvel emplacement - p19

Nouvelle poste, Nouveaux horaires - p 35

Taluyers infos



Commissions | Associations | Copamo | Village

Sommaire

FLASH INFO / URBANISME

Les réunions de la commission urbanisme se tiennent une fois par mois pour l'instruction des dossiers de déclaration préalable.
Vous avez des projets, des demandes d'informations.

la commission vous reçoit désormais sur rendez-vous au 04/78/48/73/17 aux permanences suivantes :

le mardi après-midi de 14H à 18H

le vendredi matin de 9H à 12H

JOB D'ÉTÉ 16/18 ANS

Postulez pour un job d'été d'une semaine à la mairie de Taluyers avant le 29 mai 2015



Direction de la Publication
Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction
Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture
la Commission Animation et Communication,
les bénévoles correcteurs et Céline

Création
FBW Impressions 69440 TALUYERS

Impression
Courand et associés 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Prochain numéro à paraître en Septembre 2015.
Transmission de vos articles en Août 2015.







EDITO

Talusiennes, Talusiens,

Près d'un an s'est écoulé depuis les Municipales de mars 2014.

Entre les contraintes financières accrues, la réforme territoriale, les engagements à tenir ou à différer, nous pouvons dresser un premier bilan de situation

Il est difficile d'ignorer un contexte de crise économique et sociale doublé d'une inquiétude générée par le contexte extérieur, les conflits à l'Est, au Sud et l'extension du radicalisme.

Dans cette ambiance, plus encore, la Commune apparaît comme le garant de la cohésion sociale et comme l'échelon de proximité et de citoyenneté.

Mais les collectivités subissent une réduction sans précédent de leurs ressources financières, risquant de mettre en cause les services à la population, mais surtout, dans un premier temps notre capacité d'investissement.

Simultanément, la réforme territoriale change la donne en matière d'organisation territoriale, mettant en question le nombre, la structure et les compétences de chaque niveau de collectivité.

C'est dans cet environnement bien particulier que survient le premier anniversaire de notre mandat…

Le Conseil Municipal est en ordre de marche et j'espère que chacun de ses membres a le sentiment de pouvoir s'exprimer et de se sentir utile et de progresser.

Vous le savez, une partie de nos dépenses est assez peu compressible et il s'y ajoute un transfert continu des charges de l'Etat et l'inflation des normes.

Le concours financier de l'Etat aux collectivités prévoit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros de 2014 à 2017.

C'est une amputation de 30% des dotations qui, à Taluyers en 2014, a été compensée par la progression du nombre de nos foyers fiscaux.

Ce choc a donc bien été absorbé ; mais la contraction des ressources, pour le moment retardée, risque d'apparaître à Taluyers aussi, un jour ou l'autre.

La réforme territoriale, dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique locale et d'affirmation des métropoles, annonce quelques ambitions, notamment, au niveau des communes, l'incitation à des fusions et à des changements de périmètre sur les intercommunalités.

Nous aurons certainement à prendre position sur ce point :

Non à la dissolution des communes !

Avec le projet de loi NOTRe voté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale, nous dénonçons l'accumulation de mesures technocratiques et déconnectées des réalités du terrain programmant la dilution des communes dans de grandes entités intercommunales.

La réforme territoriale se trompe d'objectifs et de méthode en privilégiant systématiquement les grosses structures au détriment de la proximité de gestion et de services, et cela sans évaluation financière préalable sur le rapport coût/efficacité.

La France est certainement sur-administrée mais nos décideurs ne doivent pas tuer le lien de proximité souvent plus réactif et moins coûteux.

Le gouvernement a ainsi décidé de changer la nature de l'intercommunalité en prévoyant une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus des métropoles et des communautés. En créant une nouvelle collectivité de plein exercice, c'est la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés qui est engagée.

Nous plaidons pour une réforme territoriale qui ne soit pas imposée d'en haut mais soit issue des réalités territoriales.

Il nous est demandé la mise en place d'un schéma de mutualisation entre communes ou au niveau des communautés de communes et la Dotation Globale de Fonctionnement sera attribuée en fonction d'un coefficient mutualisation des services.

La mutualisation de proximité est certainement possible et nous y travaillons, notamment avec Orliénas et St Laurent d'Agny mais il faudra nous battre pour convaincre de l'importance de la proximité et sur la réactivité et l'esprit d'économie des communes et élus locaux par comparaison aux grosses structures.

Nous avons eu un scrutin départemental les 22 et 29 mars sur un nouveau territoire et un nouveau canton et des élections régionales en décembre sur une région élargie.

Ce scrutin de mars a connu une trop faible participation talusienne arrêtée à 46% des inscrits.

Il y aura certainement un travail d'explications pour nos citoyens qui peinent à s'y retrouver. On les comprend car le processus est loin d'être clair.

Voilà les grandes lignes de ce que je voulais vous dire en préambule avant de faire un point succinct sur la situation des finances de Taluyers.

L'année 2014 présente un bon résultat et dégage un excédent de fonctionnement d'environ 449 000€ (différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement).

Cette somme est affectée à l'investissement 2015.

J'ai proposé à l'équipe municipale de maintenir les mêmes taux d'imposition sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti (ces taux sont inchangés depuis 2004).

La pression fiscale générale est largement suffisante en France pour ne pas augmenter celle de l'impôt local et nos résultats de 2014 ne le justifient pas.

Dans une période troublée par la crise économique qui perdure, la perte de crédibilité des politiques, les conflits et le fanatisme qui inquiètent il est bon de garder ses repères et nous nous devons de travailler, élus, agents, citoyens à préserver notre vivre ensemble dans un village propre et accueillant, solidaire, participatif, citoyen, communicant et souriant.

Le Maire,
Pascal OUTREBON



COMMUNIQUE

SAUVEZ LES COMMUNES RURALES POUR SAUVEGARDER LA DÉMOCRATIE !

AMR 69
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU RHONE

Dans un article paru dans le Progrès du 31 mars 2015 intitulé « sans réformes structurelles, on va dans le mur » Madame Agnès Verdier-Molinié laisse sous-entendre que pour réduire les dépenses, il faudrait réduire le nombre de communes à 5 000 et ne conserver que les grandes intercommunalités. L'Union des maires ruraux du Rhône souhaite réagir à ces propos démagogiques.

Par méconnaissance ou par choix idéologiques, nos « têtes pensantes » du microcosme parisien évoquent de plus en plus souvent des idées très préoccupantes. Elles démontrent surtout une vision très parisienne de l'aménagement du territoire et une incapacité à appréhender la France dans sa diversité. Si nos parlementaires (qui, dans leur mode d'élection, représentent essentiellement le monde urbain) sont à l'écoute de tels discours, ne nous étonnons pas de voir naître des réformes de plus en plus difficiles à faire accepter à nos concitoyens comme le démontre le désintérêt grandissant pour les élections. Avec cette nouvelle proposition : Supprimer les communes, après la fracture sociale, préparons-nous à une fracture territoriale !

En premier lieu, combattons une idée : non, les petites communes et l'organisation territoriale actuelle ne coûtent pas, en tous les cas bien moins par habitant que les grosses structures territoriales ou que ces nouvelles solutions proposées. Le raisonnement simpliste de Madame Verdier-Molinié oublie un paramètre essentiel : la majeure partie des élus communaux sont bénévoles !
Alors, posons-nous simplement quelques questions : Qui organisera demain la vie de nos villages, de nos campagnes, suivra au quotidien le fonctionnement des équipements sportifs sociaux, culturels, les chantiers ? Qui administrera les droits du sol, l'urbanisme, l'état civil ? Qui réglementera la vie locale, assurera la médiation sociale, se déplacera de jour comme de nuit pour barrer une route en urgence, signaler un nid de poule ? Qui assurera des astreintes le samedi et le dimanche pour dégager un fossé, une grille ? Des services intercommunaux ! Combien coûteront-t-ils ? Quelles économies ferons-nous quand demain, pour le moindre problème, des fonctionnaires territoriaux arpenteront nos territoires (avec une flotte de véhicules) pour couvrir des dizaines de kilomètres et remplacer des élus de proximité bénévoles ?

Le modèle urbain, source de concentration, de ségrégation, de communautarisme, d'insécurité, a-t-il réellement fait ses preuves pour le dupliquer à l'infini ?
Au-delà de ces réflexions posons ouvertement la question: Qui demain animera nos zones rurales ? A moins que Madame Verdier-Molinié ne propose d'abandonner les territoires ruraux… C'est ce qu'elle nous propose en réduisant son organisation à de simples enjeux de statistiques démographiques… mais à terme, qui représentera nos villages quand les enjeux partisans de la ville-centre supplanteront l'intérêt du territoire ?

Ayons en tête les dernières élections qui témoignent une nouvelle fois du divorce des administrés et de leurs représentants. Le taux de participation dépasse à peine les 50%. Les citoyens ne se déplacent plus ou portent des bulletins contestataires pour des représentants dont ils connaissent à peine les missions. Autant de faits qui démontrent que notre démocratie est en péril !
Au contraire, le maire, lui, et plus encore les maires ruraux, se retrouve avec un mandat des plus légitimes. Connu et reconnu de ses citoyens, il s'investit et s'engage au quotidien aux yeux de tous. Les taux de participation et les majorités obtenues en témoignent.

Mais avant tout, rappelons l'essentiel, un territoire ne vit pas, ne s'administre pas uniquement par des arbitrages démographiques ou technico-financiers, c'est aussi de la proximité, du contact, de l'humain ! Si le modèle social du village est loin d'être un havre de paix, il met en jeu d'autres solidarités.

Par ce communiqué, nous réaffirmons que les maires ruraux, plus pragmatiques que politiques, resteront à terme les seuls véritables acteurs – légitimes – du développement local sur leur bassin de vie. Il nous semble donc qu'un peu plus de respect pour ceux qui donnent de leur temps, qui sont corvéables de jour comme de nuit, qui s'investissent au quotidien au plus proche de nos citoyens, serait nécessaire.

Sylvain SOTTON,
Maire de Beaujeu
Président de l'AMR69



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 1er décembre 2014

Convention de fourrière 2015 avec la SPA

Comme chaque année, la SPA de Lyon et du Sud-Est propose le renouvellement de la convention de fourrière afin d'assurer la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.
Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées dans le cadre de la convention s'élève à 0,32 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la convention de fourrière 2015 avec la SPA de LYON et du SUD-EST
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Mise en place de la commission « Bâtiments »

Il est rappelé que le conseil municipal peut mettre en place des commissions amenées à étudier les questions qui lui sont soumises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CREE la commission « Bâtiments »
Et après un vote à bulletin secret
- DESIGNE à l'unanimité, comme membres de la commission « Bâtiments »
• M. Guy DANIEL
• M. David SEGURA
• Mme Nathalie FORISSIER
• Mme Véronique GOUTTENOIRE

Surtaxe à la Taxe d'habitation des résidences secondaires

Le deuxième projet de loi de finances rectificatives de l'année a, comme principale mesure, concernant les communes celle de leur permettre de surtaxer les résidences secondaires dans les zones tendues.
A partir de 2015, les collectivités qui le souhaitent pourraient donc appliquer une surtaxe de 20 % à la taxe d'habitation des résidences secondaires là où le marché immobilier est « tendu ».
Taluyers apparaît dans la liste des communes de l'agglomération lyonnaise concernées par ce dispositif.
Le projet de loi de finances stipule que la taxe sera créée par défaut et qu'il faudrait une délibération contraire de la commune, et ce avant le 21 janvier 2015 afin qu'elle ne soit pas appliquée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention,
- S'OPPOSE à l'application de la surtaxe de 20 % à la taxe d'habitation des résidences secondaires sur le territoire communal.

Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité - Groupement départemental de commande d'électricité

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés en électricité, au 1er janvier 2016, pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA (tarifs jaune et vert), les deux syndicats d'énergie complémentaires dans le Rhône (le SYDER et le SIGERLy) ont décidé de s'associer pour créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services liés.
Sur la commune de Taluyers, les points de livraison concernés sont : la Maison des Associations, la Halle active et la salle d'Animation.
L'objectif est de créer un groupement de contrats le plus large possible afin d'être en mesure de négocier le tarif d'achat d'électricité les plus favorables pour les collectivités adhérentes.
Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Taluyers d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,
Considérant que le SYDER assure l'accompagnement technique et administratif des collectivités de son périmètre d'intervention,
Considérant que le SIGERLy assure le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 Septembre 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLy le 24 Septembre 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au SYDER pour obtenir auprès d'EDF et/ou ERDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 2 février 2015

Mise en place de la verbalisation électronique

Le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 a créé l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions. Celle-ci est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.
A terme, les carnets à souches vont disparaître et il convient d'anticiper cette échéance en permettant la verbalisation électronique à Taluyers.
Il n'y aura plus d'envoi des carnets à souches au Bureau central des contraventions, celles-ci seront gérées électroniquement par le biais d'un logiciel dédié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la mise en place de la verbalisation électronique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement de confidentialité de verbalisation électronique avec le Préfet.

Produit des amendes de police 2014

Lors de sa séance du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal de Taluyers a sollicité une subvention au titre du produit des amendes de police pour les projets suivants :
- Marquage et aménagement de sécurité route de Berthoud pour les accès au groupe scolaire et aux différents bâtiments publics, rue des Blanchardes, « dents de requin » rue des Fontaines et le plateau d'intersection rue de la mairie et rue de la Grange.
Les passages piétons, les bandes stop, les « dents de requin » et les « Cédez le passage » sont prévus en résine à froid.
Le Conseil Général du Rhône a procédé à la répartition et a alloué une subvention de 3 232,00 € pour les projets ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ACCEPTE la subvention au titre de la répartition des amendes de police 2014,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux tels qu'indiqués.

Demande de subvention DETR 2015
Rénovation de la Salle d'Animation

La circulaire n°2014/79 du 5 décembre 2014 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2015- fixe la liste des collectivités et des opérations éligibles.
Les projets d'investissement des collectivités doivent concerner le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien de services publics en milieu rural.

Dans le cadre des projets d'investissement des collectivités relatifs aux équipements de loisirs et de sport, la mairie de Taluyers souhaite présenter un dossier au titre de la rénovation de la Salle d'animation.
Ce bâtiment communal accueille de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs. En outre, situé à proximité du groupe scolaire, ce bâtiment accueille des élèves dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire, issus de la réforme des rythmes scolaires.

Ce bâtiment est énergivore et sa toiture détériorée au point de subir des infiltrations d'eau qui altèrent ses murs et son sol. De plus, le rapport d'inspection de la santé et de la sécurité au travail, établi par le Centre de Gestion du Rhône, demande à la commune d'équiper le bâtiment d'un local spécifique équipé pour le rangement du matériel et des produits d'entretien.
Le plan de financement serait le suivant :

RECETTES	
DETR 2015 (40 %)	21 264,40 €
Fonds propres	31 896,60 €
TOTAL	53 161,00 €

DÉPENSES HT	
Rénovation et isolation thermique de la toiture	43 762,00 €
Rénovation du parquet	6 049,00 €
Création d'un local technique	3 350,00 €
TOTAL	53 161,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE l'opération de rénovation et d'amélioration de la salle d'animation
- APROUVE les modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention

Rétrocession de la voirie du lotissement situé entre la rue Saint Agathe et la rue de la Bénichonnière dans le domaine public communal

Dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme relative à l'aménagement, par la société URBACONCEPT, du lotissement cadastré initialement Section A n°1320, 1577 et 1578, était prévue, dès réception des travaux, la rétrocession à la commune de Taluyers, des équipements et aménagements de la voie de desserte et des réseaux, afin qu'ils soient intégrés dans le domaine public.
Cette nouvelle voirie, prolongement de la rue des Pépinières, a une superficie de 734 m² et est cadastrée section A n°2909.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE le transfert de propriété de la voirie et des réseaux du lotissement situé entre la rue Saint Agathe et la rue de la Bénichonnière au profit de la commune de Taluyers,
- DECIDE le classement dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement sus-mentionné,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux procédures de rétrocession et de classement dans le domaine public communal.



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 16 mars 2015

Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2014 du budget principal M 14 qui se détaille comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 157 727,29 €	1 606 974,40 €
	Section d'investissement	1 315 867,77 €	897 160,00 €
Reports de l'exercice 2013	Rapport en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement		200 146,06 €
	TOTAL	**2 473 595,06 €**	**2 704 280,46 €**
Restes à réaliser à reporter en 2015	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	55 050,00 €	229 221,50 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	55 050,00 €	229 221,50 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 157 727,29 €	1 606 974,40 €
	Section d'investissement	1 370 917,77 €	1 326 527,56 €
	TOTAL CUMULE	**2 528 645,06 €**	**2 933 501,96 €**

Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 impôts directs locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- VOTE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

Ces taux sont inchangés depuis 2004.

TAXE	TAUX 2014	TAUX 2015 proposés
Taxe d'habitation	14.55 %	14,55 %
Taxe foncière (bâti)	16,96 %	16,96 %
Taxe foncière (non bâti)	53,99 %	53,99 %

Subventions aux associations 2015

Au regard des demandes formulées pour l'année 2015 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
- ATTRIBUE aux associations et au CCAS, les subventions comme précédemment indiqué ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2015.

3 subventions restent à attribuer :
Amicale Boules, Tal la forme, Ecole de musique.

	Subvention "nette"	Loyer	Subvention versée
Amicale des sapeurs-pompiers	1 200 €	0 €	1 200 €
Anciens sapeurs-pompiers	300 €	0 €	300 €
Alegria	300 €	263 €	563 €
Assoc gestion biblitothèque	4 400 €	0 €	4 400 €
Atelier passion	0 €	263 €	263 €
Centre soins oiseaux	100 €	0 €	100 €
Chrysalide des Arts	400 €	0 €	400 €
Club de l'amitié	0 €	263 €	263 €
Club des côteaux	0 €	263 €	263 €
Comité des fêtes	350 €	0 €	350 €
Ecole de judo	0 €	420 €	420 €
Office Central de Coopération à l'Ecole RHONE Ecoles	1 200 €	0 €	1 200 €
Sou des écoles	300 €	0 €	300 €
Tennis club	0 €	1 113 €	1 113 €
Université Villageoise	0 €	0 €	0 €
USTLMO	2 500 €	3 820 €	6 320 €
Yatagarasu	0 €	262 €	262 €
Subventions Exceptionnelles			
Prieurités Talusiennes	1800 €	0 €	1800 €
Talus'arts	1000 €	402 €	1402 €
Association Paroissiale	400 €	0 €	400 €
Sixtine galipette	150 €	0 €	150 €

Adoption du Budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2015 du budget communal qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 551 346,00 €
Recettes 1 551 346,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 1 052 912,61 €
Recettes 1 052 912,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le Budget Primitif principal 2015 et précise qu'il a été voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Souscription du marché d'agencement du local commercial n°3

Par délibération en date du 7 avril 2014, le conseil municipal a approuvé l'acquisition du local commercial de 43m² situé rue de la Forge afin de protéger les activités commerciales du centre-village et de maîtriser la nature des activités qui y seront exercées.
Le local ayant été livré brut de béton, il convient de réaliser les travaux d'agencement intérieur afin de le rendre plus attractif à la location.
Une consultation a été organisée et trois offres ont été déposées en mairie.
Les offres ont été analysées selon les critères fixés au règlement de consultation à savoir :
Prix : 60 % Valeur technique : 40 %.
Il ressort de l'analyse effectuée que l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :
la société SOBAT 241, rue des Carrières, 69440 TALUYERS pour un montant ht de 22 440,00 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ATTRIBUE le marché d'agencement intérieur du local commercial n°3 à l'entreprise SOBAT, tel qu'indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces afférentes à ce marché.

Offre départementale d'ingénierie publique

Le contexte réglementaire de plus en plus complexe et le retrait des services déconcentrés de l'Etat des missions d'ingénierie publique peuvent placer les collectivités locales dans des situations difficiles pour mettre en œuvre leur politique d'investissement.
Le Conseil Général du Rhône a souhaité pouvoir apporter son assistance aux collectivités, dans l'exercice de leurs missions, et à cet effet a créé une agence technique départementale en régie.
Celle-ci s'appuie sur le réseau des Maisons du Rhône et peut intervenir à partir du 1er mars 2015, dans le cadre d'une convention cadre, dans les domaines suivants :
- Voirie / Aménagement de l'espace public
- Bâtiment / Maîtrise de l'énergie
- Eau / assainissement / cours d'eau
- Aides européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets).

L'assistance apportée par l'agence technique pourra s'exercer principalement et à titre gratuit au stade du conseil, et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (essentiellement dans les domaines du bâtiment et de la voirie) ou pour la maîtrise d'œuvre (petites opérations de voirie), selon les dispositions définies dans la convention.
Chaque collectivité, en fonction de sa taille, pourra disposer d'un droit de tirage annuel (en jours/homme) sur les prestations de conseil délivrées par l'agence technique.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique avec le Département du Rhône
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents à ce dossier.

Désaffectation et déclassement de l'ancienne agence postale communale

L'agence postale communale est désormais installée dans un nouveau local, au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Clos du Centre ».
En 2012, une division en volume a été effectuée afin de distinguer, au sein du tènement situé sur la parcelle Section A n°2897, l'appartement et le local de l'agence postale, permettant ainsi la vente du volume correspondant à l'appartement en décembre 2013.
Il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement du volume qui abritait l'ancienne agence postale, et qui appartient au domaine public, préalablement à sa vente.
La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien et le déclassement a pour effet de faire sortir le bien du domaine public.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public du volume correspondant à l'ancienne agence postale communale,
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Convention pour la vente de matériel de désherbage alternatif

Dans un objectif de réduction de la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les communes du bassin versant du Garon, le SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon) aide les communes dans l'acquisition de matériel de désherbage alternatif aux méthodes chimiques.
Une convention est proposée afin que la SMAGGA achète le matériel, avec une subvention de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau. Le SMAGGA cède ensuite ce matériel à la commune au prix HT, déduction faite des subventions, auquel est rajoutée la différence entre la TVA réglée par le SMAGGA et le FCTVA qu'il récupère.
La mairie de Taluyers souhaite s'équiper :
- d'un appareil de désherbage mécanique qui se place sur le motoculteur (5 000 € TTC)
- du rotofil électrique (3 600 € TTC) avec la tête adaptable (345 € TTC) pour éviter les projections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la convention avec le SMAGGA pour la vente de matériel de désherbage alternatif,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.



ENVIRONNEMENT

RENCONTRE ENTRE ÉLUS ET AGRICULTEURS

La commission aménagement de l'espace était réunie au grand complet le jeudi 26 février 2015 en présence également, de M. le Maire Pascal Outrebon, pour recevoir les agriculteurs de la commune de Taluyers, et débattre avec eux des difficultés qu'ils rencontrent dans leur activité importante de gestion de nos espaces ruraux.

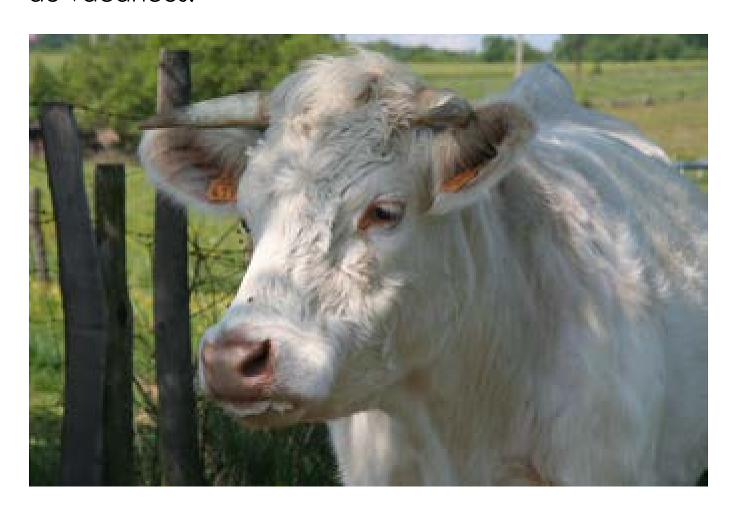
M. Escamez, policier municipal, avait été convié à cette rencontre, ainsi que M. Arnaud Picard technicien de la Copamo, qui suit le dossier de l'agriculture avec beaucoup d'attention et d'investissement.

Sept exploitations agricoles qui étaient représentées (une seule absente et excusée), ont pu échanger avec les élus talusiens conscients que l'avenir des paysages repose sur une présence active des agriculteurs.

M. le Maire a rappelé en début de rencontre, la volonté politique des élus talusiens de conserver plus de 80 % de l'espace communal en zone agricole et naturelle. Des espaces qui sont désormais protégés par les PENAP, outil qui doit permettre de conserver plus de 30 ans, ces territoires à vocation agricole ou naturelle, sauf projet de l'Etat, avec en premier lieu le risque de la réalisation de l'autoroute A45 qui condamnerait définitivement tout un secteur situé en-dessous de la route D342 (zone irriguée avec des cultures maraîchères et fruitières, viticoles aussi, et enfin des prairies humides d'une grande richesse faunistique et floristique).

Parmi les difficultés rencontrées par les agriculteurs, il faut relever notamment :

- La difficulté de trouver des terrains à exploiter, victimes de la concurrence des propriétaires de chevaux de loisir, même si des zones en friche vont avec le concours de la Copamo tenter d'être remises en état, là encore avec l'accord des propriétaires. En effet, il est à souligner que les agriculteurs sont souvent locataires des terrains agricoles et ont des difficultés pour obtenir auprès de nombreux petits propriétaires fonciers, le droit d'exploiter.
- Le déplacement des engins agricoles dans le village avec des horaires et des secteurs à éviter certaines heures, les aménagements de la voirie pour la sécurité avec les passages surélevés ; les agriculteurs avec leurs engins agricoles préfèrent de loin la réalisation de chicanes.
- Le problème de la divagation des animaux domestiques, du stationnement des véhicules gênants, le manque de respect, voire le vol de leur récolte.
- La cohabitation parfois difficile avec certains habitants, qui ont du mal à comprendre que le travail des agriculteurs est étroitement lié à la météo, avec des travaux de fenaison, de moisson ou de traitement agricole, qui peuvent avoir lieu tard dans la journée, et ce y compris le week-end et les jours fériés et aussi pendant les périodes de vacances.



Des échanges riches, aussi notamment pour les élus, qui ont souvent découvert le rôle et l'incidence de la politique agricole commune (PAC) sur les productions, les organisations mises en place par les agriculteurs, notamment pour la mise en commun et l'échange du matériel agricole (CUMA).

Tout n'est pas négatif loin de là, dans la vie des agriculteurs de notre commune, qui reconnaissent aussi le travail des élus. Des agriculteurs qui sont fiers d'exercer leur métier avec passion, et qui sont aussi conscients d'avoir un potentiel de développement important grâce à la présence d'une agglomération lyonnaise qui doit faciliter les échanges, notamment en circuit court, de la production agricole.

Comme il se doit, cette soirée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié, arrosée notamment par un AOC Coteaux du Lyonnais de Taluyers.

Charles JULLIAN



ENVIRONNEMENT

DU CHANGEMENT DANS LES POUBELLES POUR SECURISER LA COLLECTE

Bacs roulants Ordures ménagères – Obligation à compter du 1er Janvier 2016

Pour quelles raisons ?
Premièrement, la protection du Personnel :
- l'hygiène, la collecte en bac permet d'éviter le contact avec les déchets et les bactéries,
- les risques de coupures, malheureusement encore beaucoup de verre dans les ordures ménagères,
- les troubles musculo-squelettiques dus à la répétition des mouvements.

Deuxièmement, la propreté:
- Plus de sacs éventrés et répandus sur la voie publique
- On évite la prolifération des rongeurs.

La collecte en bacs roulants des ordures ménagères sera donc obligatoire à compter du 1 er janvier 2016.

Afin de préserver notre cadre de vie, tout en facilitant et sécurisant la collecte, cette disposition est rendue obligatoire dans le cadre règlement régissant la collecte des ordures ménagères (règlementation de la CRAM n° 431) .

Pour cela, les Talusiens, qui ne sont pas encore équipés, peuvent dès à présent s'en procurer à tarifs préférentiels (une trentaine d'Euros pour une famille de 4 personnes) en Mairie (ou en téléchargeant un bon de commande sur le site internet de Taluyers) Vous pouvez également acheter un bac normalisé dans le commerce, chez un fournisseur certifié NF et CE.. En ce qui concerne les personnes seules ou les petits ensembles collectifs, il est possible de faire l'acquisition d'un bac commun.

Les bacs roulants doivent être entreposés sur la voie publique (en préservant le passage des piétons) la veille de la collecte en soirée et rentrés le lendemain.

A partir de Janvier 2016 seuls les bacs normalisés seront collectés.

Le SITOM a financé, l'implantation d'un silo jaune supplémentaire pour le tri sélectif , encomplément des 3 silos installés en 2012 vers la maison des associations et les écoles.
La commune a pris à sa charge les travaux de génie civil.

Quelques éléments à connaitre :
- encore 45% de nos ordures ménagères (non triées) peuvent être valorisées,
- le tri sélectif génère des emplois en France,
- le recyclage des matériaux nous évite d'importer des matières premières,
- depuis 10 ans, le coût du traitement est contenu grâce à la valorisation et à l'augmentation du volume des déchets triés

Trop de cartons, de bouteilles plastiques ou verre sont présents dans nos ordures ménagères. Il nous appartient alors de sensibiliser nos amis et parents au respect de ces nouveaux enjeux !
L'environnement a besoin de vous ! alors ayons les bons réflexes :
- les papiers dans les silos bleus,
- le verre dans les silos verts,
- tous les emballages ménagers en carton, aluminium, acier et plastique dans les silos jaunes,
- les vêtements usagés dans la borne blanche (nouvellement installé sur le parking du cimetière).

Compostons pour détourner les épluchures de légumes et autres déchets alimentaires des poubelles grises !
Vous verrez en agissant ainsi votre bac gris va avoir la ligne !

Une question, un doute, le SITOM Sud Rhône est à votre disposition au 04.72.31.90.88
En résumé, le tri crée des emplois et permet d'économiser nos ressources.

Jean Pierre MARCONNET

517 Tonnes de déchets ménagers récoltés sur la commune en 2014.

69 Tonnes de verres récoltées sur la commune en 2014.

-12% De collecte en moins sur 2014



ENVIRONNEMENT

VOS VIEUX HABITS SE RECYCLENT !

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.LAFIBREDUTRI.FR
WWW.LERELAIS.ORG
WWW.SITOM-SUD-RHONE.COM

Les armoires débordent souvent de vêtements que l'on ne porte plus. En moyenne, chaque français produit 7 kg de déchets textiles par an. Vos vêtements, votre linge de maison et vos chaussures ne doivent pas être jetés dans la poubelle ! Il est possible de déposer également des rideaux, des nappes, des sacs à main...

Déposez ces textiles propres, en bon état, usés ou déchirés et vos chaussures attachées par paire dans le nouveau conteneur à vêtements qui s'implantera très prochainement sur votre commune :

- Parking du Cimetière de Taluyers, à côté du point recyclage.

Attention, Ils ne doivent être ni mouillés, ni souillés ! (Tâches d'huile de moteur par exemple).

Le relais de Bourgogne, partenaire du SITOM les collectera et saura les valoriser. Les textiles sont triés par catégorie : 6% des textiles sont revendus dans les 68 magasins Ding Fring (Lyon, Châlon…), 49% sont exportés en Afrique, 10% sont transformés en chiffons d'essuyage pour l'industrie et les derniers sont broyés et conditionnés en « Métisse » isolant en coton 100% naturel.

Vos vêtements, votre linge de maison et vos chaussures auront une seconde vie ! Réutilisation, transformation en chiffons pour l'industrie ou en isolant pour les maisons. Que des avantages, alors ne jetez plus vos textiles !

Eco TLC est l'éco-organisme des Textiles d'habillement, du Linge de maison et des Chaussures. Son rôle est de favoriser la récupération des TLC usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles.



ENVIRONNEMENT

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À TITRE EXPÉRIMENTAL

Par délibération, en date du 9 décembre 2013, le conseil municipal de Taluyers adoptait la proposition d'engager une réflexion sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit comme l'ont déjà expérimenté plusieurs communes du secteur (Orliénas, St Didier sur Riverie, Sainte Catherine, Saint Sorlin).

Ce dispositif permet de réaliser des économies sur la facture d'électricité dont le mandat total pour l'éclairage public s'élève à 36937 € et la maintenance à 9250 € pour 362 sources d'éclairage nocturne.

Outre l'enjeu économique, le projet répond par ailleurs aux recommandations annoncées par le Grenelle 2 de l'environnement en matière de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse.

La commission d'instruction « développement durable » et son comité de pilotage travaillent également dans l'objectif que l'ensemble des communes de la COPAMO s'engage dans cette voie.

Pour la commune de Taluyers, en partenariat avec le SYDER, il va être procédé d'ici à l'automne à l'installation d'horloges astronomiques radio synchronisées permettant un temps l'allumage optimisé.

A l'automne de cette année, nous pourrons expérimenter cette mesure dans certains secteurs.

Même si l'insécurité ne semble pas augmenter dans les communes qui pratiquent l'extinction nocturne, le sentiment d'insécurité peut, lui, augmenter. Mais il apparaît que l'absence d'éclairage ne développe pas forcément les incivilités.

Guy DANIEL.



COMMISSIONS

ÉCOLES

DE LA SOLIDARITÉ POUR LES ENFANTS PRIVÉS DE VACANCES

Jeunesse en Plein Air (JPA) est une association qui œuvre depuis des années pour offrir des vacances aux enfants qui ne partent pas. Jean Pierre Bonnet, vice-président du comité JPA du Rhône, est venu à Taluyers ouvrir sa 70e campagne de solidarité et de citoyenneté. Il a rappelé qu'un enfant sur quatre ne part pas en vacances, ce qui représente au total 3 millions de jeunes français.

En mobilisant les responsables des écoles, JPA agit ainsi auprès de tous les enfants : d'une part, elle sensibilise les écoliers talusiens qui, pour la plupart, ont le bonheur de partir en vacances. D'autre part, elle reverse le montant des collectes effectuées aux enfants qui n'ont pas cette chance là !

Les enseignants de l'école de Taluyers ont pour habitude chaque année de participer pleinement à cette campagne de collecte de fonds et, pour l'année 2013, l'école le Courlis Cendré est arrivée en tête des résultats sur le département du Rhône.

Félicitations aux enseignants et aux enfants qui se sont mobilisés !

Trois classes se sont investies pour produire une chanson en juin 2014 : les CP-CE1 de Mme Ghibaudo, les CE1-CE2 de Mme Lopez et les CM2 de Mr Baylot. Les enfants ont chanté, un CD a été enregistré avec l'aide du professionnel arrangeur Tom Nardone.

Odile BRACHET



" Etre solidaire, c'est génial pour permettre de partir aux enfants qui n'ont pas toujours cette chance là, Et oui JPA change tout ça "

Les enfants chantent, Mme Ghibaudo joue le chef d'orchestre



Mme Lopez, Mr Bonnet (à sa droite) et Mr Rabaux, Inspecteur de l'Education Nationale

RENTREE SCOLAIRE 2015- 2016

DATES A RETENIR

■ **Restauration, Garderie périscolaire et Rythmes scolaires : une réunion d'information est proposée aux parents, le JEUDI 28 MAI à 19 heures, au Barbelous , les Passerelles.**

■ **Inscriptions à la Garderie et au Restaurant scolaire pour septembre 2015 :**
JEUDI 11 JUIN DE 19H à 20H30 à la salle des Barbelous, Route de Berthoud.

LES RYTHMES SCOLAIRES À TALUYERS :



Depuis la rentrée scolaire 2014, les écoliers de Taluyers ont changé d'horaires : le mercredi matin est travaillé alors que les après-midi des 4 journées se terminent à 15H45.
Un quart d'heure pour le goûter ... et les activités démarrent dès 16 heures !

Les associations, partenaires principaux, proposent des activités variées : tennis, zumba, cirque, anglais, arts abracabra, bibliothèque, judo et éveil musical.

Les parents ont inscrit leur enfant à l'activité de leur choix et la municipalité participe financièrement au coût annuel de la cotisation pour une activité. Certains enfants font plusieurs activités, d'autres n'en font pas et rentrent directement chez eux ou chez la « nounou » ou encore vont à la garderie périscolaire.



Alors quel bilan pourra-t-on faire de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les enfants ? Plus de détente et de disponibilité pour les apprentissages ou plus de fatigue en fin de journée et fin de semaine?

Le bilan sera fait avec les personnes concernées : deux questionnaires vont interroger les enfants et leurs parents, des rencontres seront faites avec les enseignants d'une part, les associations d'autre part. Car il faudra préparer la rentrée prochaine en essayant de réajuster, mais la marge de manœuvre est faible car la semaine scolaire de 4,5 jours, décision ministérielle, ne peut être remise en cause.


Odile BRACHET













ÉCOLES

A LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE,

Tous les jours, les animateurs du périscolaire accueillent les enfants à la garderie. Au gré des saisons et des envies des enfants, des activités créatives et récréatives leurs sont proposées : réalisation de pompons, sapin de noël et bonhomme de neige cet hiver, fabrication de lapins et poules à Pâques, etc...



La garderie périscolaire s'est également associée à 2 manifestations locales. Pour le repas des anciens organisé par la municipalité, les enfants du périscolaire ont réalisé les menus et les décorations florales des centres de table. Quant au carnaval du mois de mars organisé par les parents d'élèves, les enfants ont participé à la fabrication du bonhomme carnaval !

Le périscolaire, c'est aussi un lieu d'échanges et de partages entre les enfants autour d'un jeu de société, d'une partie de foot ou d'activités culinaires (crêpes, roses des sables) !

Maryline GOUTAGNY





■ INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Mme Laroche, directrice de l'école maternelle de Taluyers, procède aux inscriptions des enfants nés en 2012. Pour cela, il est demandé aux familles de l'appeler soit le jeudi, soit les autres jours entre 13h45 et 14h15, au 04 78 48 26 95.

Pour les enfants nés en 2013, les parents souhaitant scolariser leur enfant en septembre 2015 pourront joindre la directrice à partir de mi-mai.

ÉCOLES

APPEL A LA POPULATION

LA COMMUNE RECHERCHE DES « PERSONNES RESSOURCES » BÉNÉVOLES

Pour des interventions ponctuelles en garderie périscolaire auprès des enfants de 4 à 11 ans.

Si vous avez un peu de temps, si vous avez une expérience à faire partager, une passion à faire découvrir (lecture, conte, photographie, jeux de société, chanson, peinture, dessin, histoire, métier...).

Si vous êtes prêt à intervenir ponctuellement, selon votre envie et votre disponibilité, devant un petit groupe de jeunes publics (4 à 11 ans) dans le cadre de la garderie périscolaire de Taluyers (16h à 17h ou un peu plus)

Nous vous proposons de vous faire connaître en Mairie et nous vous contacterons avec plaisir.

N.B : La garde des enfants sera assurée en parallèle par un agent de la collectivité en charge de cette responsabilité.

DATES Á RETENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 4 septembre 2015
La Halle des Passerelles de 19 h à 21 h 30





PATRIMOINE

PRIX DU FLEURISSEMENT

Le mercredi 18 mars 2015, lors de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais à Saint Didier-sous-Riverie, Taluyers a été mis à l'honneur en recevant pour 2014 deux diplômes :

- Tout d'abord le premier prix du fleurissement dans la catégorie « Petit Patrimoine ». Il concerne l'aménagement et l'entretien du Parc de Pie X.
- Ensuite notre village a aussi reçu le second prix d'honneur concernant le fleurissement du rond-point du Batard.

Nous pouvons encore remercier toutes celles et tous ceux ayant contribué à l'embellissement de notre village et en particulier aux Agents Techniques et à la Commission Fleurissement.



ESPACES JEUNES

BABYFOOT HUMAIN ET COMBAT DE SUMO

Les jeunes se sont aventurés dans l'univers du babyfoot humain et combat de sumo.

Pendant une heure, nous avons été attachés à une barre mobile afin de représenter les joueurs du babyfoot. On a pu se déplacer uniquement de droite à gauche. Il est interdit de se retourner (comme un vrai babyfoot). C'était marrant. On a eu quelques fous rires sur ce nouveau terrain de jeu. Quelques fois, on a oublié qu'on était attaché, mais ça nous stoppait, impossible d'aller très loin. On a dû jouer en passe (entre défenseurs et attaquants) pour marquer des points.



Ensuite, après tous ces efforts, notre journée a continué avec le combat de sumo pendant une heure. Nous avons enfilé chacun à notre tour le costume de sumo. On était magnifique. On a fait des combats de 1 à 3 minutes. Le but était de faire sortir son adversaire du terrain de jeu. Toutes les techniques étaient bonnes (roulade, combat de torse...). Mais il est difficile de se relever tout seul une fois qu'on est à terre. On a bien rigolé pendant ces combats. On a pu en faire pleins et contre tout le monde. Il y avait une bonne ambiance. Et surtout on s'est bien encouragé entre nous !

LES PREMIERS FLOCONS DE NEIGE

Les premiers flocons de neige ont permis aux jeunes de s'amuser ! Ils ont fait une mini bataille de neige. Et ils ont tenté de faire un bonhomme de neige. Nous avons joué tous ensemble pendant une bonne partie de l'après-midi. Ensuite, nous nous sommes installés au chaud dans l'espace jeunes pour faire des parties de billard et de babyfoot. C'était une bonne journée.

LA SOIRÉE CRÊPES AVEC L'ESPACE JEUNES DE MORNANT

Avec l'espace jeunes de Mornant, nous faisons une soirée par mois ensemble.

Cette soirée crêpes s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Nous nous sommes répartis par groupe (une partie-crêpes par table). C'était cool. On a mangé des crêpes salées et ensuite des crêpes sucrées. Miam !

C'était une bonne soirée !





LA FONDUE BRESSANNE

Les Espaces Jeunes de Chassagny, Mornant et Taluyers se sont réunis vendredi 27 mars pour une soirée fondue bressanne. 22 jeunes gourmands ont répondu présents pour ce moment de partage et de convivialité. Ce moment a été pour certains une découverte culinaire. Tous ont participé avec enthousiasme à la préparation du repas ainsi qu'à la mise en place de la salle.

Des navettes ont été mises à disposition afin de faciliter le déplacement des adolescents sur la commune de Taluyers.

A l'issu de ce repas chaleureux, les jeunes ont également joué tous ensemble au basket puis au foot. Cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et le rire.

Les jeunes sont repartis contents, sollicitant l'équipe d'animation pour réitérer au plus vite ce genre d'échange.

L'ESCALADE

Pendant les vacances scolaires, nous avons fait de l'escalade à la salle d'animation de Taluyers. On a commencé par un petit groupe. Puis petit à petit nous nous sommes assurés tout seul avec un copain. On s'est bien amusé.

"J'aime bien faire de l'escalade car c'était la première fois. C'était difficile quelques fois, mais j'ai bien aimé. J'ai bien rigolé durant cette journée. "



L'APREM SPORT

Les jeunes ont passé une journée agréable.

Pendant les vacances d'hiver on a fait une après-midi sport avec l'espace jeunes de Chassagny.

Nous sommes partis faire du ping-pong, badminton... On a fait des équipes. On s'est bien amusé. On a fait un tournoi pour savoir quelle équipe était la plus forte.

Ensuite, on est allé au terrain pour faire un foot, un ballon prisonnier, un épervier. On a fini la journée avec le jeu du béret. C'était une bonne journée. Elle s'est déroulée dans une bonne ambiance et la convivialité.

Estelle, animatrice de l'espace jeunes





QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT L'ESPACE JEUNES

Je rappelle que l'espace jeunes est ouvert (hors vacances scolaires) :

- chaque mercredi de 14h00 à 19h00
- chaque vendredi de 16h30 à 21h00

Attention, le vendredi il peut être ouvert sous réserve d'action spécifique uniquement pour les tranches d'âges suivantes : 11-14 ans et 14-17 ans. Mais le public sera averti en amont.

Toutes les idées sont bonnes à prendre alors n'hésite pas à venir à l'espace jeunes proposer des activités pour tes prochaines vacances.

Tu peux trouver le programme d'animation de tes prochaines vacances scolaires :

- à l'espace jeunes
- à la mairie
- au collège (des plaquettes sont distribuées)
- sur le site internet de la copamo
- au bureau information jeunesse à Mornant

N'hésite pas à venir me contacter soit à l'espace jeunes, soit par téléphone (06 27 67 69 41) pour toutes questions.



CONVIVIALITÉ PARTAGÉE

REPAS DES ANCIENS

Le samedi 17 janvier s'est déroulé le traditionnel repas des anciens, offert par la municipalité et le centre communal d'action sociale (CCAS) aux aînés de la commune. Ce moment est toujours très attendu par celles et ceux âgés de 70 ans et plus.

Après l'apéritif de bienvenue offert par le comité des fêtes, les 105 convives ont dégusté, avec beaucoup de plaisir - voire de gourmandise - le menu concocté par le traiteur Boudon. Au menu ils ont pu savourer un parfait de foie confit au Sauterne et sa salade de ravioles aux champignons, une mousseline de rouget, une joue de bœuf – sauce foie gras - et gâteau de potimarron.

La bonne humeur a régné tout au long de l'après-midi aux rythmes des guitares de Louis El Solari, ancien membre des Gipsy King. L'assistance, dont certains n'auront pas résisté, pour le plaisir de tous, à esquisser des pas de danse, regrettera peut-être le manque d'interaction avec l'artiste.









Cette année, sur les tables ont été déposés des compositions florales et des menus faits mains par les enfants de la garderie péri-scolaire sous la direction de leurs animatrices. Les jeunes créateurs ont apporté beaucoup de volonté et de plaisir à ces réalisations, qui ont reçu un accueil à la hauteur de leur investissement par leurs aînés. Le CCAS tient à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans la réussite de cette journée, et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Loïc TAMISIER

SOCIAL

UNE NAVETTE GRATUITE POUR TOUS

Vous souhaitez vous rendre à Mornant, mais vous n'êtes pas véhiculé ? Le CCAS met à votre disposition gratuitement une navette assurant la liaison Taluyers-Mornant chaque vendredi.

Ce véhicule de 22 places est accessible à tous les talusiens désireux de se rendre sur la commune de Mornant.

MODE D'EMPLOI

À l'aller le départ se fait devant la mairie de Taluyers à 9h15 pour une arrivée à 9h30 devant l'ancienne caserne de Mornant

Pour le retour, le point de ramassage est uniquement devant l'ancienne caserne à 11h pour une arrivée à 11h30 devant la mairie.

Pratique, un arrêt est effectué devant l'école de Taluyers à 11h15 pour récupérer les enfants qui finissent les cours.

Ce service est financé par le CCAS, vous pouvez, si vous le souhaitez, adresser un don en l'envoyant à la mairie.

DÉMÉNAGEMENT

DÉFIBRILLATEUR

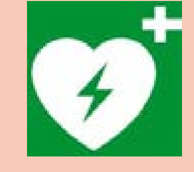
Le défibrillateur cardiaque automatique, installé jusqu'à présent à coté de l'ancienne poste, déménage. Il est désormais installé à la Maison des Associations Les Passerelles, lieu passant et proche de lieux sportifs.

Chaque année, 40 000 personnes meurent en France d'un arrêt cardiaque. Plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Lorsque l'arrêt cardiaque se fait devant un ou plusieurs témoins, la rapidité de l'intervention est vitale et chaque minute perdue diminue de 10% les chances de survie. Depuis 2007, tout le monde peut utiliser un défibrillateur sans aucune formation et sans aucun risque pour soi ou la victime.

Tout le monde peut se servir d'un défibrillateur.
La procédure est simple et permet une utilisation par le grand public.
Mettez-le en route.
Suivez les instructions énoncées par le guide vocal.

ETAPES À SUIVRE

- **Appelez les secours : composez le 15 ou le 18**
- **Allez chercher le défibrillateur s'il n'est pas trop loin du malade**
- **Laissez-vous guider par les informations vocales que vous donne le défibrillateur**
- **Attendez les secours**



RÉSULTATS

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

M. BRUN Jean-Jacques et Mme SIMIAN Mireille	**66,18 % UMP**
M. GUICHARD Laurent et Mme ZAMMIT Marie	**33,82 % FN**

ÉLECTIONS RÉGIONALES

DIMANCHES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Les bureaux de votes ne sont plus répartis selon l'ordre alphabétique mais selon le lieu d'habitation. Le numéro de votre bureau est indiqué sur votre carte électorale.

Pour participer à une élection, dans une commune d'au moins 1 000 habitants, vous devez présenter un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse…)



SPORT

ECOLE DE JUDO

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.EJTM.NET
INFO@EJTM.NET

L'EJT Montagny est présente sur Taluyers depuis deux ans déjà, sur 60m² de tatami. 20 enfants de 5 à 10 ans pratiquent de l'éveil judo et du judo loisir tous les jeudis de 17h à 19h.

Thierry COLLEN, 4è dan en est le professeur. Depuis la dernière rentrée de septembre, Aurélien GAGLIONE 2è dan, judoka de l'EJT depuis l'âge de 6 ans, actuellement en formation d'enseignant de judo, assure les cours dans le cadre du périscolaire à environ 20 enfants les lundis et vendredis de 16h à 17h. Tous les cours ont lieu actuellement à la salle n°2 de la Mairie, mais des négociations sont en cours avec les Elus de la commune pour transférer ces activités dans la salle d'animation.

Au total, l'EJT Montagny compte 266 adhérents de 4 à 81 ans. Elle est présente sur Taluyers, mais aussi sur St Laurent d'Agny et Montagny où elle occupe un dojo de 200m² dans lequel on peut pratiquer des cours d'initiation et de baby judo (enfants de 4 à 10 ans)
Mais également du judo et de la self-défense pour adolescents (11 à 16 ans).
Des cours de perfectionnement en compétition au sein du groupe samourais.

Pour les adultes : cours de judo loisir, et judo compétition. On y enseigne également le TAISO (pratique très douce) et la self défense (jujitsu). Les professeurs sont Michel PINEL 5è dan et Thierry COLLEN 4è dan.

Depuis le mois de janvier l'EJT a ouvert sa salle de préparation physique à tous les adhérents qui souhaitent faire du renforcement musculaire. Cette salle est encadrée par un professionnel diplômé d'Etat, Aurélien GAGLIONE qui peut également, sur demande, vous apporter un coaching personnalisé. N'hésitez pas à le contacter au 06 95 91 30 81.

L'EJT Montagny organisera sa traditionnelle fête du judo le 13 juin 2015. Elle sera ouverte à tous de
10 heures à 17 heures. Au programme, démonstrations de toutes les disciplines, remises de ceintures, jeux pour les enfants, tombola, buvette....et bien évidemment, convivialité et bonne humeur ! Venez nombreux ! L'EJT Montagny remercie tous ceux et celles qui tout au long de l'année, contribuent bénévolement à l'organisation des manifestations et à la bonne vie du club.



Pour nous contacter :

Professeur de Taluyers :
Thierry COLLEN
06 99 03 21 98

Periscolaire :
Aurélien GAGLIONE
06 95 91 30 81

Le président de l' association :
Bruno PEREZ
06 61 42 58 99

BASKET

Après un début d'année chargé en animations : Galette des rois, plateau Baby, soirée mexicaine et Matinée Lyonnaise, le temps est venu de faire le bilan des festivités et de la saison sportive.
Une après-midi jeux est prévue le samedi 30 mai 2015 pour les plus jeunes à partir de 14h, qui sera suivie de l'Assemblée Générale à partir de 18h30. Le bureau vous attend nombreux. Nous terminerons en toute convivialité, autour d'un repas partagé.
Le mois de juin est réservé à la découverte du BASKET, les cours seront ouverts aux « non licenciés », alors n'hésitez pas à venir avec vos copains et copines.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

STAGE DE BASKET EN JUILLET
(réservation auprès de Yoann) :
Du 6 au 10/07 pour les U13-U15-U17
Du 13 au 17/07 pour les U9 et U11

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter

David FERLAY : 06-16-17-56-79
Mail : bcclbasket@gmail.com

TENNIS

ANIMATIONS ET PROMOTION DU TENNIS : SAMEDI 6 JUIN 2015

Le Tennis Club de Taluyers connaît cette année un remarquable succès puisque l'association compte près de 130 membres dont 80 adhérents en cours collectifs. Nous souhaitons toujours attirer de nouveaux Talusiens afin de faire du Tennis Club de Taluyers une association majeure de notre village. Les installations dont nous bénéficions sont un atout extraordinaire et nous souhaitons en faire profiter le plus grand nombre.

C'est pourquoi nous allons élargir nos offres afin de nous adapter au mieux aux attentes de chacun. Le samedi 6 juin 2015, à l'occasion d'une journée d'animations et de promotion du tennis où vous serez les bienvenus, vous pourrez vous essayer à la pratique de ce sport sous la houlette de notre moniteur diplômé d'Etat. Ces animations, pour tous âges, vous seront proposées gratuitement, sur le thème de la détente et de la convivialité.

Pour cet évènement, les pré-inscriptions 2015/2016 seront ouvertes et parmi les nouvelles formules proposées, vous trouverez les tarifs « été » pour juin/juillet/août, les tarifs « parents » si vous jouez uniquement avec votre enfant inscrit en cours collectif ou encore les tarifs « entreprise » pour pratiquer le tennis entre collègue entre 11h et 14h en semaine.



Vous pourrez également à l'occasion de cette journée d'animations, vous pré-inscrire pour les cours collectifs qui débuteront mi-septembre (attention nombre d'élèves par cours limité). Nous proposerons toujours les cours dispensés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et bien sûr l'école de tennis adultes et enfants (mercredi). Nous allons également diversifier notre enseignement puisque nous proposerons dès la rentrée des cours collectifs adultes exclusivement réservés aux femmes ainsi que des cours adultes loisirs mixtes si vous souhaitez par exemple apprendre et jouer en couple ou en famille.

David RUF

PLUS D'INFOS SUR :
TCTALUYERS.WIX.COM/TENNIS
COMMUNICATION.TCT@GMAIL.COM

Rendez-vous samedi 6 juin au Tennis Club !



Notre moniteur Diplômé d'Etat propose des stages de tennis enfants en journée et adultes en soirée de fin juin à mi-juillet.

Renseignements :

Jean-Marc Perret 06.86.91.52.95.

INFOS SPORT

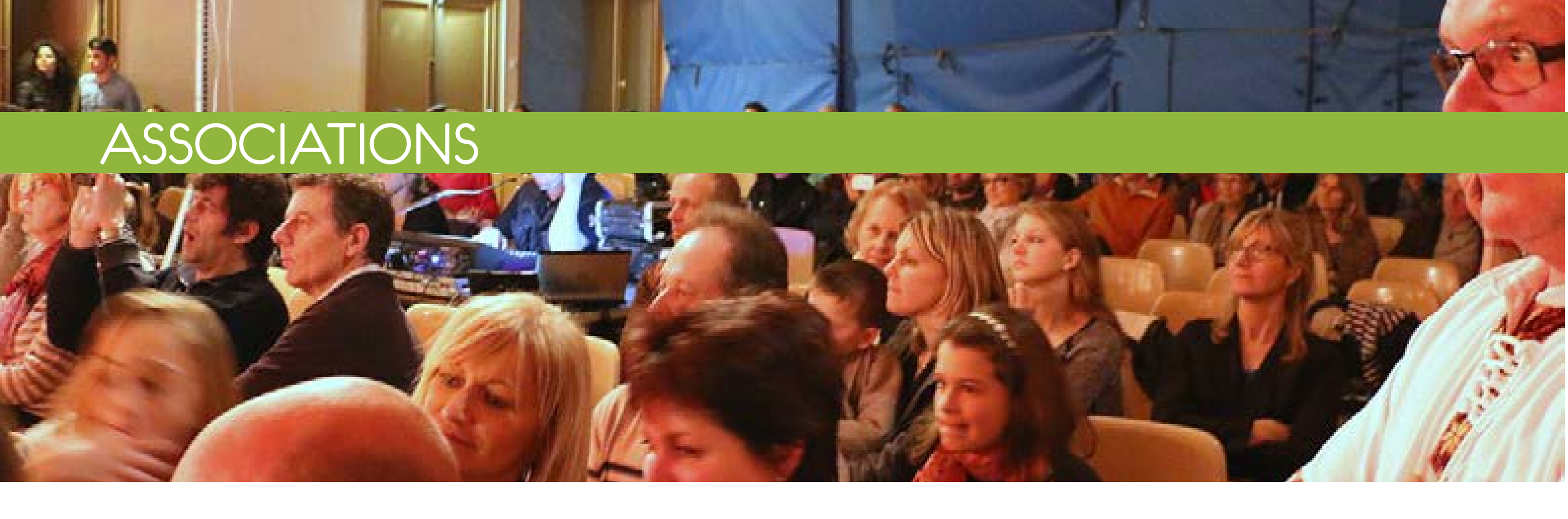
TAL' LA FORME

Soirée Multi-Activités
Samedi 27 juin 2015

Semaine Découverte
29 juin au 3 juillet 2015
Fil rouge : acti'march, suivie d'une activité différente chaque jour (Stretching, Pilates, Yoga,...)

Stage
"Découverte du Qi Gong "
mardi 30 juin 2015

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.TALLAFORME.FR
TALLAFORME@AOL.COM



ASSOCIATIONS

MUSIQUE

CE N'EST PAS TOUJOURS LA MÊME CHANSON !

Cette année les élèves ont joué avec les « Pros » lors de l'audition de printemps du 14 mars 2015. C'est avec le duo CARANOUCHE que les musiciens et chanteurs de l'association ont exercé leur talent. Accordéons, flûtes, trompettes, saxo, piano, violons, guitares, basses, batterie, les chanteuses de l'atelier chant et la chorale «les Voix'zines» ont fait leur show.

Cette soirée, bien orchestrée, qui permet aux élèves de jouer devant un public conquis est le point d'orgue de l'année musicale de l'association.

Ceci est possible grâce à l'engagement des professeurs, de la directrice de l'école, des bénévoles et membres du bureau. Un grand merci à eux sans oublier la mairie pour son soutien et les commerçants de Taluyers qui par leurs dons généreux permettent une belle dotation pour la tombola.

Cette année 70 élèves de 3 à « 77 » ans ont rejoint l'association.

Si la musique est votre violon d'Ingres ou que vous rêvez de jouer d'un instrument, si vous chantez dans votre salle de bain, bref, si vous avez la musique dans la peau, c'est sûr, venez nous rejoindre.

L'école de Musique



CHORALE

UNE SAISON BIEN REMPLIE

Les concerts d'Alegria ont commencé en janvier dans la tristesse et la colère. Arborant des « je suis Charlie », la chorale a interprété avec beaucoup d'émotion quelques chants à l'occasion des vœux du maire.

Les choristes ont choisi la Christinière pour présenter leur nouveau répertoire. Un beau moment de convivialité qui s'est terminé par de vieilles chansons reprises en chœur par les résidents et un goûter pris en commun.



Fin février, Alegria a rejoint « Vagabondage » la chorale d'Echalas dirigée par Jean-Yves Pinçon pour un concert retrouvailles très chaleureux malgré des conditions glaciales.

La chorale Alegria a donné son concert de printemps en l'église de Taluyers avec le Chœur de femmes de Canta'Elles. Une réussite aux dires des spectateurs.

Un nouveau projet a vu le jour pendant le week-end de travail à St-Paul-en-Jarez : un spectacle alliant contes et chants prévu le 29 mai au Pata'Dôme d' Irigny. La chorale espère vous y retrouver.

PLUS D'INFOS SUR :
ALEGRIATALUYERS.6TEMFLEX.COM

FOOT

FUSION ENTRE L'USTLMO ET L'AS MORNANT

Dans le contexte actuel, vu les difficultés des clubs pour continuer à exister, unir les forces et les compétences pour pérenniser le football semble être la seule solution pour envisager l'avenir avec sérénité.

> Les deux clubs coopérant déjà, depuis deux saisons, dans une entente au sein des catégories U13 - U15 et U17, la fusion est une suite logique.

> Elle est destinée à regrouper les licenciés des deux clubs au sein d'une même structure afin d'être plus performant et de pouvoir présenter au moins deux équipes par catégories : des U6 aux Vétérans.

> C'est le résultat d'une décision commune des deux clubs d'extraire des synergies sportives et financières afin de donner à nos communes et ses habitants le club de football qu'ils méritent. Les municipalités y sont favorables et leur soutien et leur investissement le démontrent. Toutes les infrastructures et les terrains des communes



concernées seront utilisés pour les entraînements ainsi que pour les matchs.

> Les réunions s'enchaînent et le projet prend forme. Il devrait naître à l'issue des assemblées générales des deux clubs en juin ! Pour un grand club.

Thierry BRUN
Vice Président de l'USTLMO

CULTURE

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Beaucoup d'entre vous connaissent maintenant Laurent notre nouvel agent qui depuis janvier remplace Sarah partie pour des raisons personnelles.



Du 4 au 13 mars la bibliothèque n'était ouverte que pour les lectures sur place : un technicien récupérait les données de notre vieil ordinateur afin de les transférer sur un nouveau, plus adapté à nos besoins et où est installé maintenant le logiciel « Orphée » qui reliera les 16 bibliothèques de la Copamo dès le mois de septembre.

Nous pensions naïvement que ces transferts se feraient sans incident mais en fait cela ne va pas sans problèmes ; des données perdues, incomplètes perturbent notre fonctionnement mais petit à petit tout va se mettre en place et nous serons fin prêts pour le jour J.

Quel sera l'intérêt de cette mise en réseau pour les lecteurs ?
Chacun en réglant la cotisation de la bibliothèque de sa commune de résidence obtiendra une carte de lecteur. Avec cette carte il pourra emprunter les documents des 16 bibliothèques, ce qui évidemment augmentera considérablement son choix.
Il nous faudra sans doute une petite période de rodage mais à terme tout le monde n'y trouvera que des avantages.

En mars nos vieilles chaises défraîchies, plus vraiment présentables que nous possédions depuis l'ouverture de la bibliothèque ont été remplacées par de nouvelles dont nous apprécions le look plus moderne et le confort. Tous en remercient vivement la municipalité.

Le printemps a été aussi l'époque des différents salons :
Anne est allée à l'affût des meilleures nouveautés à la fête du livre de Bron, Brigitte a rencontré l'illustratrice Delphine Perret et s'est initiée aux nouvelles technologies avec les livres interactifs et les applications numériques au salon du livre pour la jeunesse de Villeurbanne. Quant à Valérie elle est allée à Lyon sur les lieux des criminels d'hier et d'aujourd'hui grâce au Quai du Polar .Elle en a rapporté quelques trésors ; De quoi vous faire bien frissonner de peur !

29 Mai à 19h30 : retenez cette date !
L'illustratrice Charlotte Louste animera pour les enfants en pyjama son dernier conte « La princesse Palatine ».

A l'issue du spectacle elle dédicacera ses albums . Encore une jeune Talusienne qui a du talent ! Venez nombreux !
Les bénévoles tiennent à rendre hommage à leur collègue et ami Michel Benoit dont la disparition au mois de mars a suscité une vive émotion au sein de la bibliothèque.
Nos pensées vont à ses enfants et sa famille. Adieu Michel !

Nicole CACHARD
Secrétaire de l'Association de Gestion



SOU DES ECOLES

GOUTER DE NOËL

Cette année encore, à la veille des vacances de Noël, le Sou des Ecoles offrait papillotes et brioches à tous nos écoliers. Le Père Noël fit son apparition sous les yeux émerveillés des enfants. Il distribua des cadeaux dans les classes de maternelle. Nous le remercions d'avoir pu faire une halte dans notre village avant son grand périple.



De retour à la salle d'animation, tous les participants ont pris un goûter bien mérité.

Nous nous sommes ensuite séparés avec le sentiment d'avoir passé un joli moment ensemble.



CARNAVAL

Sous un magnifique soleil et une température printanière, le carnaval s'est déroulé le 7 mars. Cette année, nous avons engagé un groupe de percussionnistes, ce qui a considérablement animé le défilé. Beaucoup de monde était au rendez-vous avec, au fil des années, de plus en plus de parents déguisés.

Fermant la marche, le magnifique bonhomme carnaval trônait sur un char. Celui-ci avait été fabriqué par les enfants du périscolaire sous le regard expert de Yollande (animatrice). Un grand merci à eux.







JEU DE PISTE

Dans un souci de renouvellement et d'originalité, nous avons cette année transformé la traditionnelle marche familiale en jeu de piste. Au départ, chaque groupe s'est vu remettre un sac avec divers instruments (boussole, corde…) permettant de résoudre des énigmes.

Le parcours était de 6km et comportait une première partie visant à faire découvrir aux enfants quelques bribes de l'histoire de leur village. Après avoir arpenté les ruelles, la seconde partie était plutôt une promenade avec quand même quelques énigmes ou défis.

Malgré le changement et un temps très mitigé, un certain nombre de courageux était au rendez-vous et a passé, d'après ses commentaires, un agréable dimanche.

Après quelques modifications, nous serons en mesure de mettre en vente à la fête de l'école des kits « jeu de piste » permettant aux familles de le réaliser seules.

La prochaine manifestation sera la fête de l'école le samedi 20 juin 2015.





VIDE-GRENIER

L'association « Sixtine Objectif Galipette » organise son 2ème

Vide-Grenier lundi 25 mai de 8h à 18h

Chemin de la Balanche
Buvette et restauration rapide sur place
Les inscriptions pour les exposants sont ouvertes !

Renseignements et réservation : www.assog.org

SOLIDARITE

SIXTINE GALIPETTE



Notre toute jeune association créée en janvier 2013, a pour objectif de soutenir Sixtine et sa famille.

Sixtine est une petite fille de 8 ans. En décembre 2007, alors qu'elle a 17 mois, elle est hospitalisée car elle est déshydratée à cause d'une gastro-entérite. L'IRM montre alors que le sodium du sang a attaqué le cerveau créant ainsi des lésions qui entrainent des séquelles motrices et visuelles mais pas intellectuelles.

Comme souvent pour les personnes handicapées, le quotidien est un combat pour aider Sixtine à gagner en autonomie, pour lui permettre de suivre une scolarité la plus normale possible et avoir une vie sociale comme toutes les petites filles de son âge.

Dans cette aventure nous essayons de soutenir autant que possible Sixtine, ses parents et ses frères et sœurs. Des protocoles de traitements récents sont porteurs d'espoir pour son autonomie. Toutefois, ils ne sont pas disponibles en France. Ils contraignent à des séjours en Allemagne et ne sont évidemment pas remboursés. Ils sont ainsi entièrement à la charge de la famille.

Tous les bénéfices de ce vide grenier seront destinés à financer ces traitements et les voyages associés.

Votre participation à ce vide grenier en tant qu'exposant, est donc aussi un moyen de soutenir notre association et donc Sixtine et sa famille.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous rejoindre en adhérant à l'association.

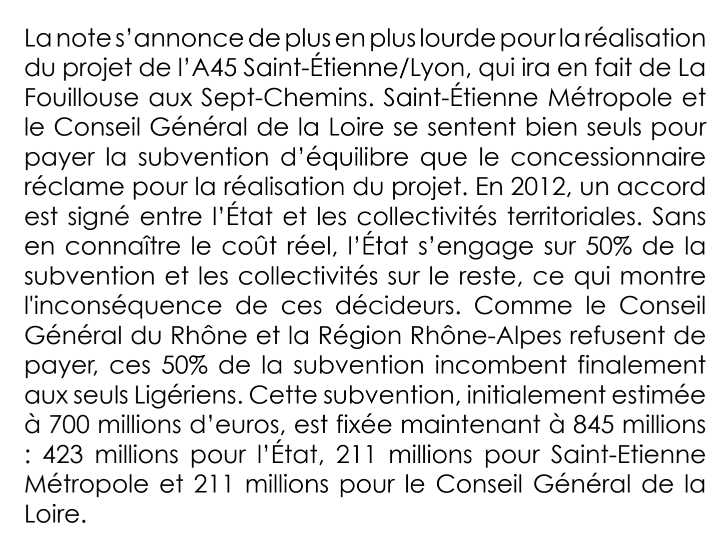


ASSOCIATIONS

SAUVEGARDE

Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais
COMITE DE TALUYERS
145 rue de la Chabaudière
Cidex A28
69440 TALUYERS

A45 :
LES CONTRIBUABLES PLUMES COMME DES PIGEONS



La note s'annonce de plus en plus lourde pour la réalisation du projet de l'A45 Saint-Étienne/Lyon, qui ira en fait de La Fouillouse aux Sept-Chemins. Saint-Étienne Métropole et le Conseil Général de la Loire se sentent bien seuls pour payer la subvention d'équilibre que le concessionnaire réclame pour la réalisation du projet. En 2012, un accord est signé entre l'État et les collectivités territoriales. Sans en connaître le coût réel, l'État s'engage sur 50% de la subvention et les collectivités sur le reste, ce qui montre l'inconséquence de ces décideurs. Comme le Conseil Général du Rhône et la Région Rhône-Alpes refusent de payer, ces 50% de la subvention incombent finalement aux seuls Ligériens. Cette subvention, initialement estimée à 700 millions d'euros, est fixée maintenant à 845 millions : 423 millions pour l'État, 211 millions pour Saint-Etienne Métropole et 211 millions pour le Conseil Général de la Loire.

Sur 1,2 milliard d'euros, qui est le coût (sous-)estimé de l'A45, cette subvention (argent public) versée à un concessionnaire privé (Vinci) représente 70 % du total. Ligériens et Stéphanois commencent à comprendre que leurs impôts n'ont pas fini de grimper ! Et le péage, estimé à plus de 5 euros pour un aller simple n'est pas fait pour les rassurer ! On commence un peu partout à comprendre que l'A45 ne répondra pas à l'amélioration de la circulation. En diminuant (peut-être ?) le bouchon de Givors, on augmentera celui de Brignais/Pierre-Bénite et l'arrivée sur Lyon sera toujours aussi encombrée à La Mulatière.

MENSONGE D'ETAT

La promotion de cette autoroute s'est faite sur un mensonge de l'État : les dossiers officiels mentionnent une durée de trajet de 35 mn entre Saint-Etienne et Lyon ! Aujourd'hui, on sait bien que ces 35 mn sont le temps nécessaire pour couvrir la distance entre La Fouillouse et Les Sept-Chemins (même pas sûr !) mais certainement pas pour Saint-Etienne/Lyon !

DES ALTERNATIVES CREDIBLES

Au lieu de payer une subvention de 845 millions d'euros à une entreprise privée, les collectivités et l'Etat pourraient utiliser une partie de cette somme pour développer les alternatives que la SCL préconise depuis 25 ans :

- amélioration de l'A47 existante entre Saint-Chamond et Givors/Chasse (Bandes d'urgence, sécurisation des bretelles d'entrée et de sortie, murs anti-bruit pour les riverains, régulation dynamique de la vitesse).

- optimisation des possibilités de la ligne ferroviaire Saint-Etienne/Givors/Lyon, capable de supporter 60 000 voyageurs/jour (actuellement : 20 000).

- Tram pour desservir les villes de la vallée du Gier entre Saint-Etienne et Rive-de-Gier.

- mise en place de lieux de covoiturage.

- projet de cabines suspendues avec parking adapté entre le Pont Rompu (près d'Uniferme) sur la RD 342 et la gare de Givors-Ville (Givors-Lyon en 18 mn !).

Des élus ligériens se focalisent sur une autoroute à péage qui incitera les entreprises stéphanoises à se délocaliser vers la métropole lyonnaise. Ils feraient mieux d'utiliser une partie des 422 millions pour développer l'emploi sur Saint-Etienne. On éviterait ainsi des milliers de déplacements pendulaires quotidiens.

L'Etat et les collectivités doivent faire des économies ?
Qu'ils commencent par abandonner ce grand projet inutile !

Si vous souhaitez nous rejoindre dans notre lutte contre les projets autoroutiers :
Contactez-nous !
Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés. Ensemble nous gagnerons.

Jean-Marc DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33

ANNIVERSAIRE
À DEUX PRÉS DE CHEZ VOUS

Fête ses un an sur la commune

À deux prés de chez vous est une association de producteurs et de consommateurs dont le but est de promouvoir une agriculture locale, paysanne, respectueuse de l'environnement et qui favorise le lien direct producteur/consommateur.

Depuis près d'un an maintenant, notre association a ouvert un lieu de distribution hebdomadaire de paniers paysans de produits agricoles locaux sur la commune de Taluyers. Cette distribution a lieu tous les jeudis de 16h30 à 19h dans les locaux de l'association, au 91 chemin des églantiers, dans la ZA de la RONZE, à côté du magasin Mobalpa.
Nous avons aujourd'hui 25 adhérents consommateurs, sur ce lieu de distribution, qui viennent récupérer chaque semaine des fruits, des légumes, du fromage, des œufs, des yaourts, du pain, de la viande (poulet, agneau, porc, bœuf...) mais aussi des produits que nous proposons dans l'épicerie comme du miel, des con-fitures, des jus, des pâtés, du saucisson...

Il suffit d'être adhérent à l'association (l'adhésion se fait à prix libre pour l'année), pour avoir accès aux commandes de viandes et aux produits de l'épicerie.
La vente de ces produits locaux permet de soutenir directement 15 producteurs des Monts et Coteaux du Lyonnais.

Notre association a aussi un rôle de sensibilisation auprès du grand public à l'agriculture paysanne et aux enjeux agricoles dans nos régions.
Nous organisons, en partenariat avec la MJC de Givors, des projections de films documentaires suivies d'un échange. Ces projections sont ouvertes à tous et gratuites. Notre prochaine projection est prévue le mer-credi 19 mai 2015 à 20h à la MJC de Givors.

Nous vous invitons aussi pour une rencontre dégustation autour d'un verre et de bons produits locaux à l'occasion de la fête des voisins. Le vendredi 29 mai 2015 entre 12h et 14h devant le local de notre association, dans la ZA de la RONZE, au 91 chemin des églantiers 69440 Taluyers.

N'hésitez pas à venir découvrir notre association et nos paniers paysans les jeudis soir entre 16h30 et 19h !

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.ADEUXPRESDECHEZVOUS.FR
TEL. 09 80 87 86 61



■ DATES A RETENIR

Ciné débat
mercredi 19 mai 2015
à la MJC de Givors.

Rencontre dégustation
pour la fête des voisins
vendredi 29 mai 2015
au local de l'association.

Distribution de paniers paysans
les jeudis de 16h30 à 19h,
dans la ZA de la Ronze, 91 chemin de Eglantiers, 69440 Taluyers, à côté du magasin Mobalpa, en bordure de la D42.



ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES

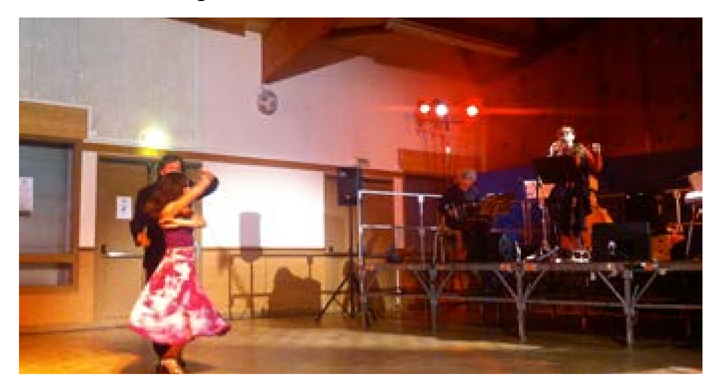
CHRYSALIDE DES ARTS

RENSEIGNEMENTS ET ADHÉSIONS :
GÉRALDINE ALLEMAND
CHRYSALIDEDESARST@GMAIL.COM
0612021263

Cette année, « Chrysalide des Arts » a déjà proposé trois évènements artistiques différents qui ont réuni un public éclectique venant de tout notre secteur, mais aussi pour notre plus grand plaisir des départements voisins.

En février, l'atelier de percussions corporelles a attiré de nouveaux stagiaires avides de découvrir une nouvelle approche du rythme par le corps. Le bilan étant très positif, cet atelier sera certainement renouvelé prochainement.

La soirée du mois de mars « concert et initiation au tango » (par deux danseurs argentins) a été une réussite, mais le concert n'a pas accueilli autant de spectateurs qu'espéré. Toutefois les personnes présentes ont apprécié l'ambiance très festive accompagnée d'une restauration argentine.



Après le succès de sa prestation dans le cadre intimiste de la Chapelle du Château Talluy, le pianiste et compositeur argentin Gerardo Di Giusto est revenu pour un concert exceptionnel à l'Héliotrope d'Orliénas où il a fait salle comble le vendredi 3 avril.

Nous avons pu constater que le public venait de nombreuses communes aussi bien voisines que lointaines, ce qui nous incite à continuer de proposer la découverte d'artistes sortant des sentiers battus.



N'oubliez pas que fin juin nous accueillerons la chorale canadienne « Via Voce » pour un concert à l'église de Taluyers le 27 Juin à 20h30.

Conjointement nous vous proposons un stage de chant choral ouvert à tous, les samedi 27 et dimanche 28 juin autour du répertoire canadien et québecois.

Vous êtes tous les bienvenus à l'assemblée générale de l'association le jeudi 21 mai à 20h30 à la salle des Barbelous.

En fin de soirée, une surprise musicale vous attend autour du verre de l'amitié.

Géraldine ALLEMAND



■ A VOS AGENDAS

Les Prieurités Talusiennes présentent
LE BOURGEOIS GENTILHOMME
COMÉDIE BALLET
DE MOLIÈRE ET LULLY
AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMPAGNIE PLURIELLES
Château Talluy TALUYERS rue du Pensionnat
JEUDI 11 JUIN 21h30
VENDREDI 12 JUIN 21h30
DIMANCHE 14 JUIN 21h30
SAMEDI 13 JUIN 19h00 représentation exceptionnelle !
réservations : 06 25 95 62 92
12 € (8€ -12 ans)
"Diner du Roy" et spectacle 30 € (26€ -12 ans)

VENTE DE BILLETS
DEVANT LA BOULANGERIE:

DIMANCHE 17 MAI DE 10 H 30 À 12 H 30
DIMANCHE 7 JUIN MAI DE 10 H 30 À 12 H 30
DIMANCHE 7 JUIN DE 10 H 30 À 12 H 30

RENSEIGNEMENTS AU 06 25 95 62 92
BLOG : PRIEURITES.BLOGSPOT.COM
CONTACT : PRIEURITES@AOL.COM

EGLISE

ASSOCIATION PAROISSIALE

L'objectif de l'Association Paroissiale est de fournir aux différentes équipes paroissiales de notre village une aide matérielle pour l'accomplissement de leur mission.

En 2008, nous avons acquis « la Fabrique » située à coté de l'église. L'équipe « Initiation Chrétienne » l'utilise pour le catéchisme et l'équipe « Funérailles » pour l'accueil des familles des défunts.

Un tableau d'affichage indique l'actualité de la paroisse. La commune est propriétaire de l'église et du terrain sur lequel est contruite la Fabrique. Nous avons donc vocation à collaborer avec la municipalité.

Cette année, avec les employés communaux un trottoir facilitant l'accès au bâtiment à été réalisé.

L'équipe liturgique utilise pour l'animation de la messe un matériel de rétroprojection privé. Nous prévoyons de l'aider à en acquérir un autre plus performant qui pourra rester en place.

La modernisation de la sonorisation de l'église en collaboration avec la paroisse et l'Association Diocésaine de Lyon demeure à l'ordre du jour. La commune pourrait y être associée.

Par ailleurs, nous partageons avec la commune le souci de régler l'étanchéité de la toiture et la protection des vitraux, des peintures des voûtes et des vêtements sacerdautaux historiques.

Nous pouvons prêter aux associations de Taluyers notre local et du matériel, nous avons ainsi participé à la réalisation de la journée du patrimoine 2014.

THEÂTRE

■ RECHERCHE NOUVEAUX TALENTS

ARTS SCENIQUES ET VIEILLES BRETELLES
Egalement connus sous son ancien nom
"Les mordus du théâtre"

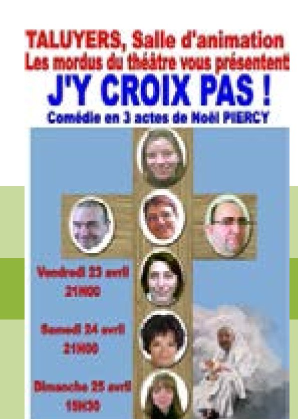
Recherche dans le cadre de sa future pièce du répertoire comique, de nouveaux talents.

Si vous souhaitez monter sur les planches, que vous soyez un homme ou une femme, quel que soit votre âge, que vous soyez débutant ou non, que vous respirez la bonne humeur,
jetez-vous à l'eau !

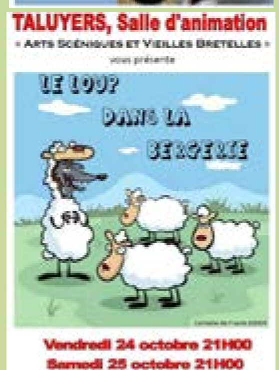
Rejoignez notre troupe.

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter au 06 69 31 40 58

Les Mordus du Théâtre
Un coffre dans le Salon









ENVIRONNEMENT

FAITES CONNAISSANCE AVEC NOTRE PATRIMOINE NATUREL : LE CHEVREUIL

Après le sanglier, il est le deuxième mammifère sauvage le plus important par la taille dans notre département. Le poids du mâle appelé « brocard », se situe à l'âge adulte entre 20 à 30 kg, et pour la femelle « la chevrette » entre 15 à 25 kg.

Le chevreuil appartient à la famille des cervidés. Les mâles ont des bois qu'ils perdent à la fin de l'automne et qui repoussent pendant la période hivernale, on dit à cette époque de l'année que les bois sont en velours. Sauf dérèglement hormonal les chevrettes n'ont pas de bois, les bois sont souvent appelés improprement les cornes.

Les mâles, très agressifs au moment du rut en juillet / août repoussent tous les autres mâles du secteur et défendent âprement leur territoire, les combats entre mâles peuvent aller parfois jusqu'à la mort. C'est aussi à cette époque de l'année qu'ils peuvent provoquer des dégâts à la forêt ou sur les arbres fruitiers, car ils délimitent leur territoire en frottant violemment leurs bois sur les jeunes plants provoquant ainsi la mort des arbres.

Ce comportement très agressif des brocards territoriaux rejette notamment les jeunes chevreuils mâles sur des territoires marginaux. C'est la raison pour laquelle parfois des jeunes chevreuils, en mai / juin, sont trouvés sur les routes ou observés dans des milieux atypiques tels que jardins et zones urbaines.

Les naissances des faons ont lieu en mai (avec l'arrivée du muguet) et ils pèsent seulement 1 kg. Ils peuvent donc être victimes de prédateurs (renards) et surtout des chiens qui divaguent.

Les premiers chevreuils qui sont arrivés naturellement sur la commune de Taluyers ont été observés au début des années 1970 à 1980. Depuis, 10 à 15 chevreuils vivent sur la commune, dans les zones boisées ou à proximité des friches et des landes en bordure de la commune d'Orliénas et aussi de Montagny et Chassagny.

Un plan de chasse avec un arrêté préfectoral fixe le prélèvement à trois chevreuils sur la commune, chiffre qui correspond à l'accroissement annuel de la population. Il faut rajouter à cela une à deux collisions entre ces animaux et des véhicules sur le CD 342, au niveau des Esses et de Montarcis.

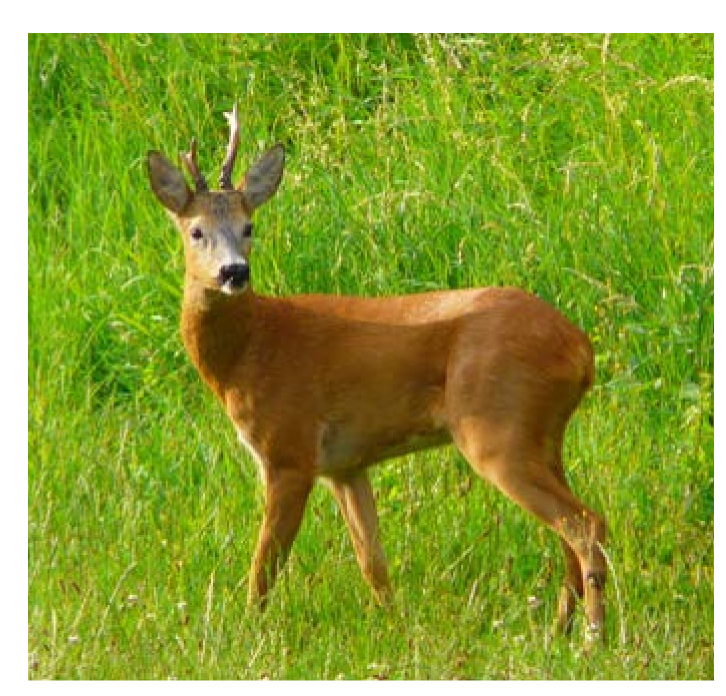
En cas de collision, le propriétaire du véhicule, après avoir prévenu la gendarmerie, peut à ses fins personnelles conserver l'animal.
Le chevreuil, au niveau régime alimentaire, est un gourmet. Il occasionne moins de dégâts à la forêt et aux cultures que le cerf, son proche voisin, mais il faut noter que le cerf pèse lui 100 à 200 kg. Néanmoins, les dégâts de chevreuil peuvent être conséquents sur de jeunes arbres fruitiers.

Les populations de chevreuils dans le département sont estimées à plus de 10 000 individus, en absence de prédateurs pour les adultes (loup, lynx), la chasse est le seul moyen de régulation.

Vous voulez voir un chevreuil, entendre aboyer un brocard, il suffit de faire quelques affûts pour les observer discrètement.

Si cela vous intéresse d'en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter.

Marc GOURDON
Président de l'union des chasseurs et propriétaires de Taluyers





COPAMO

TOURISME

NOUVEAU DOCUMENT



L'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais envisage l'édition d'un nouveau document :
« AGENDA, évènements et festivités dans les Balcons du Lyonnais ».

Cet agenda édité chaque trimestre recensera tous les évènements à venir dans les Balcons du Lyonnais. Il sera disponible gratuitement à l'Office de Tourisme et distribué dans le Pays Mornantais et les offices de tourisme du Lyonnais.
La première édition est programmée pour le 4ème trimestre 2015 : octobre – novembre – décembre. Les associations ou autres organisateurs d'évènements doivent transmettre leurs manifestations 3 mois avant la publication du document (c'est-à-dire avant le 30 juin) par mail à l'adresse suivante : accueil@otbalconslyonnais.fr.

SORTIE NATURE

Si les plantes m'étaient contées

Samedi 30 mai à 9h30 à CHASSAGNY

Partez à la découverte des plantes présentes sur les Landes de Montagny autour d'anecdotes, de contes et de légendes.
Gratuit
Le lieu exact du rendez-vous vous sera communiqué lors de votre réservation.
Renseignements et inscriptions auprès de l'Office de Tourisme au 04 78 19 91 65 ou par mail à accueil@otbalconslyonnais.fr

VISITE GUIDÉE :

Aqueduc Romain du Gier

Samedi 16 mai, samedi 20 juin, samedi 18 juillet, samedi 8 août, samedi 19 septembre, samedi 17 octobre à MORNANT.

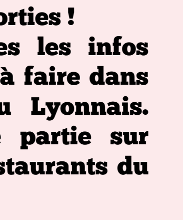
Venez découvrir les vestiges de l'aqueduc romain du Gier sur la commune de Mornant. Une approche historique pour mieux comprendre la construction et le fonctionnement du plus long aqueduc menant à Lugdunum. Durée: 1h30.
Tarifs : 3.50€ par adulte et 1€ de 6 à 12 ans.
Le lieu exact du rendez-vous vous sera communiqué lors de votre réservation.
Renseignements et inscriptions auprès de l'Office de Tourisme au 04 78 19 91 65 ou par mail à accueil@otbalconslyonnais.fr

AVIS DE PARUTION

MONTS ET COTEAUX DU LYONNAIS

Les actualités des Monts et Coteaux du Lyonnais

Les 5 éditions 2015 du Lyonnais Monts et Coteaux Tourisme sont sorties !
-Guide Touristique : toutes les infos générales sur les activités à faire dans les Monts et Coteaux du Lyonnais. Retrouvez également une partie sur les hébergements et les restaurants du territoire



- Carte Touristique : pour repérer les sites touristiques et s'orienter facilement

- Guide « Famille » : vivez une belle expérience en famille !

- Guide « Balades, activités et visites guidées » : visitez les Monts et Coteaux du Lyonnais et découvrez tout le programme concocté par les Offices de Tourisme, du 1er mai au 1er octobre 2015

- Guide Groupes : toute l'offre groupe adulte avec une sélection spéciale "mini-groupes"

Quels que soient vos envies, vous trouverez comment réaliser la journée dont vous rêvez : en duo, en famille ou entre amis !

Toutes les brochures sont disponibles dans les Offices de Tourisme des Monts et Coteaux du Lyonnais et en téléchargement sur le site : www.le-lyonnais.org - espace brochures

+d'infos : www.le-lyonnais.org













COPAMO

COPAMO
Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

OFFICE DE TOURISME LES BALCONS DU LYONNAIS
Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET
Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

ESPACE EMPLOIS
- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

BUREAU INFORMATIONS JEUNESSE
- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

MORNANT UTILE

PISCINE INTERCOMMUNALE
- 04.78.44.10.73

TRESORERIE
- 04.78.44.01.20.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

CONCILIATEUR
Permanences Mairie de MORNANT
1er Jeudis du mois de 9h00 à 12h00
3ème Jeudis du mois de 14h00 à 17h30

ASSISTANTE SOCIALE
Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

UTILES

NOS ELUS
Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.
Conseiller Général : Paul DELORME
Permanence mairie de Mornant
Sans RDV 9h00 à 11h00 – 1er vendredi du mois

VEOLIA
25 allée des Châtaigniers
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

SDEI ASSAINISSEMENT COLLECTIF
244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 0810.514.514
URGENCES - 0810.814.814.

ERDF-GRDF
Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

POINT PREFECTURE
6 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.05.19.

HOTEL DES IMPOTS
1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h30
- 04.78.05.15.11.

POLE EMPLOI
11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

PRATIQUE

Aides aux femmes victimes de violences
VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles):
156 crs Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 76 47

FIL (Femmes Informations Liaisons):
8 av Henry Barbusse 69190 SAINT FONS
Tel : 04 72 89 07 07 ou 04 78 67 18 77

N'hésitez plus…..



Animations 2015

MAI				
8	**Cérémonie du 8 mai**	Municipalité	Monument aux morts	11h
17	**19e Concentration de motos**	MCD5	Parking du Prieuré	journée
20	**Assemblée Générale**	Comité des fêtes	Les Barbelous	20h
25	**Vide grenier**	Sixtine Galipette	Prieuré	8h à 20h
28	**Réunion info restauration garderie périscolaire**	Municipalité	Les Barbelous	19h
29	**Contes en pyjama**	Bibliothèque municipale	Bibliothèque	19h
30	**Expo peinture**	Talus'arts	Salle d'animation	vernissage 11h30
JUIN				
6	**Stage Tennis**	Tennis Club	Terrains de Tennis	Journée
6	**Réunion classes en 5**		Les Passerelles	11h
9 au 30	**Expo Chocolat**	Bibliothèque municipale	Bibliothèque municipale	permanences
11	**Inscription Garderie / Cantine**	Municipalité	Les Barbelous	19h
11 au 14	**Théâtre "Bourgeois gentilhomme**	Prieurités Talusiennes	Château Talluy	21h30
14 et 15	**Tournoi foot**	USTLMO	Stade	journée
18 au 20	**Festival de Théâtre**	Prieurités Talusiennes	Château Talluy	21h30
20	**Les nuits de Saint Jean**		Salle d'animation	20h à 23h
20	**Fête des écoles**	Sou des Ecoles	Salle d'animation	9h à 20h
21	**Fête de la Musique**	Comité des Fêtes	Place de la Bascule	
27	**Fête de TAL'LA FORME**	Tal'laforme	Salle d'animation	12h à 23h30
27 et 28	**Stage de chant**	Chrysalide des Arts	Les Barbelous	9h30 à 17h
29 et 30	**Stage découverte multiactivités**	Tal'laforme	La Requinque	Journée
JUILLET AOUT				
juillet	**Expo Chocolat**	Bibliothèque municipale	Bibliothèque municipale	permanences
1-2-3	**Stage découverte**	Tal'laforme	La Requinque	Journée
4	**Coupe des Vignerons**	Amicale Boules	Les Barbelous	10h
4 et 5	**90 ans de la société**	Amicale Boules	Salle d'animation	10h
14	**Bal public**	Amicale Sapeurs Pompiers Taluyers	Place de la Bascule ou salle animation	
SEPTEMBRE				
4	**Forum des associations**	Municipalité	Les Passerelles	19h
9	**Concours triplette mixte**	Amicale Boules	Les Barbelous	10h
OCTOBRE				
3 au 4	**Vogue**	Sou des Ecoles	Parking Prieuré	
4	**Saucisson à la grappe**	Comité des fêtes	Place de la Bascule	9h à 13h
18	**Retrotal 9 Voitures anciennes**	MCD5	Parking Prieuré	Journée



PATRIMOINE

LES NOUVELLES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE TALUYERS ET DE LA MÉTROPOLE.

Le 15 septembre 2014 a eu lieu l'inauguration et l'ouverture des nouveaux locaux des Archives Départementales du Rhône et de la Métropole, au 34 rue du Général Mouton-Duvernet à LYON 3e.

Ce bâtiment remplace les deux anciens établissements situés :
- 2 chemin de Montauban 69005 LYON (pour la section ancienne, avant la Révolution),
- 57 rue Servien 69003 LYON (section moderne à partir de la Révolution).

Ce centre contient donc à la fois les archives du nouveau Département du Rhône (donc de Taluyers) et de la Métropole (sauf Lyon qui possède son propre lieu d'archivage municipal au sud de Perrache).

Le projet a été conçu par l'architecte Bruno Dumetier. Les travaux se sont déroulés de 2011 à 2014 sur un terrain appartenant au Département, en bordure de la voie ferrée, au sud de la Part-Dieu. Il a coûté 46 M€ et n'a pas fait l'objet de dépassement. Sa superficie est de 13000 m² étalés sur 8 étages . Cinquante cinq personnes y travaillent.

Un hall d' entrée accueille les visiteurs et présente des expositions temporaires dédiées au patrimoine et à l'histoire. Une salle de lecture (réservation des documents possible par internet) à accès libre (avec carte de lecteur) permet aux chercheurs de travailler et de bénéficier d'outils informatiques performants. Un auditorium est ouvert aux conférences, et colloques divers.



La capacité d'archivage est actuellement de 51 magasins contenant 40 km linéaire de documents (dont les archives de Taluyers) datant de 861 à nos jours, et incluant 4 km d'archives notariales. Cette collection s'accroît d'environ 1 km par an et les possibilités futures d'extension sur ce site iront jusqu'à 70 km (donc le bâtiment arrivera à saturation dans 30 ans).

Enfin le site internet mérite une visite :
D'importants efforts ont été entrepris ces dernières années par les services de numérisation des documents afin de permettre la consultation en ligne d'archives. Elles sont maintenant à la disposition de tous, gratuitement et sans nécessité de se déplacer à Lyon. En effet depuis la fin mai 2011, il est possible d'accéder directement aux images numérisées (état civil, recensement, cadastre, recrutement militaire...) mais aussi d'utiliser des outils de recherche performants par domaine (personne, lieu, thème, période). Au total pour l'instant, 3 millions d'images, une base de données de près de 300000 descriptions et plus de 1500 inventaires ont été mis en ligne, et ce travail se poursuit. De plus la fonction d'indexation collaborative permet d'enrichir les bases de données en ligne car il est possible aux utilisateurs de partager leurs informations par les réseaux sociaux, pour faire connaître le résultat de leurs recherches, en particulier en généalogie.

L'aide aux municipalités :
Elles peuvent faire des dépôts de leurs archives. Cette démarche est obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants. Une visite est prévue dans chaque mairie dans les années qui viennent par les responsables des archives départementales.

Les archives communales sont un bien public, en particulier l'élimination et la destruction doivent être visées par les services des archives départementales. Il en est de même pour les objets d'art du type mobilier (classés ou inscrits). Une vérification-inspection est prévue tous les 5 ans dans chaque village.

Nous rappelons que la municipalité de Taluyers possède un riche fond d'archives. Certaines nous viennent de très loin (1584 pour les plus anciennes). Afin de les protéger, une salle d'archives a été mise en service au dernier étage de la Mairie et les documents importants ont été numérisés afin d'éviter la manipulation des originaux fragiles.

Les demandes concernent majoritairement la généalogie. Grâce au site internet des Archives Départementales, la majorité du travail pour retrouver ses ancêtres peut se faire en consultant le site http://archives.rhone.fr/ en ligne depuis la fin mai 2011.

Bonnes recherches !

Gérard CHOLLET
(Correspondant du Patrimoine du Rhône)

SERVICES

NOUVELLE POSTE



NOUVEAUX HORAIRES

OUVERTURE DE LA POSTE
LE MERCREDI MATIN
DE 9h à 12h ET
15h à 18h

Mi février, la porte de l'ancienne poste s'est définitivement fermée. Finis les locaux exigus, inadaptés et anciens de la Place de la Bascule, qui seront vendus au propriétaire de l'appartement situé au dessus.

Désormais notre nouvelle poste se situe à l'angle de la rue de la Forge et du Pensionnat, dans le nouvel immeuble.
Le coût total de cette réalisation se monte à 78 000 € HT, soit l'achat des locaux par la mairie, le carrelage, la plomberie, l'électricité et l'isolation. La mairie a obtenu des subventions :

- 16.365 € de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- 15.909 € du Conseil Général du Rhône
- 6.000 € du député.

Les frais de mobilier sont pris en charge par la poste, qui d'ailleurs indeminise la commune pour services rendus à raison de 1000 € par mois.
Adeline vous attend du lundi au vendredi de 15 à 18 heures, les mercredis et samedi sde 9 à 12 heures.



PATRIMOINE

LE MARAIS DE MORLIN ET SA LÉGENDE

Suite à la visite du marais de Morlin, lors des journées du patrimoine de septembre 2014 à Taluyers, plusieurs personnes nous ont demandé quelques précisions sur ce domaine envoûtant. Connaissez-vous ce lieu mystérieux et sauvage, situé dans un endroit magique de la Lande de Montagny : le site de « Morlin » et son marais ?

Propriété de la municipalité de Taluyers, cette zone humide possède un charme particulier qui incite fortement le promeneur à la rêverie. L'approcher et y pénétrer est déjà une aventure. Nous découvrons ici la nature à l'état pur dans une atmosphère étrange. Les sens sont bercés à la fois par les couleurs chatoyantes et changeantes, en fonction des saisons, et par les bruits rythmés par les chants des oiseaux, des batraciens et par le soupir du vent.

« A don », c'est à dire « Les autrefois » en patois local, dans des temps anciens, le voyageur qui devait rejoindre Taluyers en partant du village de Montagny était pénétré d'angoisse par une légende se propageant sur la région et qui le terrorisait. Cette histoire remontait au Moyen Âge, au début du XIe siècle, après la construction du Prieuré clunisien de Talusatis. Dans ce hameau, les moines vivaient au milieu des villageois, partageant leurs activités, en particulier la culture de la vigne et remplissant les nombreuses tâches liées à leur rôle religieux. Un jour de septembre, à cette époque, un de ces moines ayant fait honneur à Bacchus, ivre de gaîté et de bon vin nouveau, devait aller au lieu-dit « la Vaure » pour rendre visite aux gens du coin. Mais pour y parvenir, il devait passer à côté du marais et s'approchant de trop près de ce lieu, il s'y noya. Ses congénères partirent à sa recherche mais ils eurent beau faire minutieusement le tour du coin, sa dépouille ne fut jamais retrouvée. Notre pauvre moine avait disparu à jamais dans la vase au fond de l'eau.

Quelques années plus tard, par une belle nuit claire, plusieurs voyageurs passant par ici racontèrent à plusieurs reprises la même aventure qu'ils venaient de vivre. Une étrange silhouette apparaissant sur le bord du chemin se proposait de les guider, mais elle les amena directement dans le marais pour les perdre sur les marécages. C'est donc ainsi que naquit cette légende de Morlin et de son moine noyé par ivresse.
Cette histoire aurait pu s'oublier et disparaître à tout jamais de la mémoire des autochtones lorsqu'un jour, à une période plus récente, au seuil de l'ancien régime, un nouveau rebondissement relança la mémoire de ces événements. Un couple d'amoureux se promenait dans la lande. Soudain, surpris par la nuit tombante, ils se trouvèrent en présence d'un spectre à l'allure pathétique. Celui-ci cherchait à les attirer dans le marais par ses appels envoûtants et pathétiques. Ils durent leur salut aux villageois qui, alertés par leurs parents très inquiets par l'absence de leur retour, partirent en battue. Ils arrivèrent à temps avant que les marécages n'ensevelissent nos deux tourtereaux.

Cette légende n'a pas franchi la période révolutionnaire, mais si vous avez l'intention d'aller observer ce site, la nuit, à la lueur de la pleine lune, vous pourriez parfois apercevoir une ombre furtive traversant le marais de Morlin. Il pourrait peut-être s'agir de notre moine et dans ce cas, ne cherchez pas à le suivre !
Certe il s'agit d'une légende du Marais de Morlin mais sa visite peut en raison de nombreuses marres, s'avérer dangereuse. Vous voulez découvrir cet espace, faîtes vous connaître.

Gérard CHOLLET
(Correspondant du Patrimoine du Rhône)



Associations 2015

A DEUX PRES DE CHEZ VOUS	Laurie	WASSON	Présidente	91 chemin des Eglantiers	69440	TALUYERS	09.80.87.86.61
ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNERET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Eric	ROMANO	Responsable	199 chemin de la Champine	69440	TALUYERS	04.78.48.52.47
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	Jean-Jacques	PREBET	Président	85 montée de l'Eglise	69440	TALUYERS	
BIBLIOTHEQUE Municipale	Brigitte	LOUSTE	Présidente	14 Place de la bascule	69440	TALUYERS	04.78.48.20.85.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Nicole	CROZIER	Présidente	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
CHRYSALIDE DES ARTS	Géraldine	ALLEMAND	Présidente	Allée des Jardins	69440	TALUYERS	06.12.02.12.63
COMITE DES FETES	Raphaël	CHOLLET	Président	270 Rue Saint Marc	69440	TALUYERS	04.78.48.78.19
ECOLE DE JUDO	Bruno	PEREZ	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTA-	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONAISE	Yoann	VARENNE	Président	25 rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.95.08.07.03
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
ARTS SCENIQUES ET VIELLES BRETELLES	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	STANDEOL	04.78.81.29.96
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33

PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Cécile	ROUCART	Présidente		69440	TALUYERS	04 78 48 73 34
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondante	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations Rue Boiron	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Christian	VAN DEN BROECK	Président	Chemin de la Blancharde	69440	TALUYERS	06.85.94.93.69
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Marilyne	REVEL	Présidente	210 rue de la grange	69440	TALUYERS	04.78.44.29.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agny	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
U.S.T.L.M.O	Alain	JABOUYNA	Président	449 A rue du Clair	69530	ST LAURENT D'AGNY	06 36 46 00 28
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42

LA CHRISTINIÈRE N°1

AU PALMARÈS DES EHPAD ET MAISONS DE RETRAITE DU RHÔNE

Cette notation est un formidable encouragement pour nos équipes", souligne Brigitte Guardiola, directrice de la Christinière de Taluyers.

Avec un cadre champêtre agréable, la Christinière offre une prestation de qualité. Pour un prix d'environ 2.300 euros par mois, les résidents sont encadrés par un personnel, qui reçoit une formation très poussée. De plus, des efforts importants sont faits dans le cadre d'une démarche de qualité continue. Hôtellerie et restauration contribuent largement au bien-être des personnes y vivant.

Toutes nos félicitations au personnel !



SOBAT PEREIRA

MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION
JOINTS de PIERRES
ISOLATION
AMENAGEMENT
INTERIEUR EXTERIEUR

ZA de la RONZE
241 rue des Carrières
69440 TALUYERS

04.78.51.14.91

sobat@9business.fr

SARL JOSÉ
Constructions - Extentions - Rénovations
Surélévations - Aménagements - Piscines

Dominique JOSÉ

Z.A La Ronze
69440 Taluyers

Tél : 06.21.60.06.54
Fax : 04.78.48.28.93

sarljose@orange.fr
sarl.jose.pagesperso-orange.fr



PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER

Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers

415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers



Si proche et tellement complice

Ouvert
Lundi – Mardi – jeudi – Vendredi
7h30/13h 15h30/19h
Mercredi – Samedi
7h30/13h
Dimanche 8h/13h

Place de la Bascule 69 440 TALUYERS
Tél . 04 78 48 20 78

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Patrick MAISONHAUTE

Allée des Ollagnons
69440 MORNANT

Tél. : 04 78 44 01 07

SIRET 410 417 240 000 018 Code NAF 452 V



PLANTATION
ELAGAGE
ENTRETIEN
PAVAGE DALLAGE
CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr



10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse
TALUYERS
Diffusion des matchs de l'



GRAND ÉCRAN
04 - 78 - 48 - 74 - 22

Boulangerie Patisserie *Costantino*



Horaires
Mardi au vendredi
6h30 à 13h et de 15h30 à 19h
Samedi
6h30 à 13h et de 16h00 à 18h30
Dimanche de 6h30 à 13h
Fermé le dimanche après-midi et le lundi

65, Rue du Pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 48 27 42 - boulangerie-costantino@orange.fr

Mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie@taluyers.com

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

Permanences

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Navette

Une navette le vendredi une fois par quinzaine pour Mornant.
Service Gratuit.
Départ 9h30, Retour 11h30
devant la Mairie.

Vendredi 1ER Mai - 15 Mai - 29 Mai
Vendredi 12 Juin - 26 Juin
Vendredi 10 Juillet - 24 Juillet
Vendredi 07 Août - 21 Août

Santé

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON	04 78 48 20 04
OLIVIER	04 78 48 20 04
Médecin de garde	04 78 44 03 03

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH	09 81 96 33 42

Infirmiers

Éric PATENAY	06 83 85 59 80
Nathalie FORISSIER / Adeline DURAND	06 48 64 68 33
Christelle CHOITEL-GRATALOUP	04 78 57 92 09

Sage-femme

Catherine MITTON	06 16 86 31 81

Osteopathe

Jérôme REURE	06 79 29 56 99

Marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et vendredi matin

Ecoles

Route de Berthoud

Ecole MATERNELLE
Mme LAROCHE 04.78.48.26.95

Ecole ELEMENTAIRE
Mme LOPEZ 04.78.48.75.47

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE PERISCOLAIRE
Maryline GOUTAGNY 07 76 87 78 26

Agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi À partir du 1er Juin
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h 15h à 18h
Jeudi	**Vendredi**	**Samedi**
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

Bibliothèque

Tél : 04.78.48.74.85
http://bibliothequetaluyers.free.fr
le 1er mardi de chaque mois ouverture en nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
15h45 à 18h	15h à 17h	15h45 à 18h	10h à 12h

Urgences

Pompiers	18
SAMU	15
Centre anti poison	04 72 11 69 11
Gendarmerie de Mornant	04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numéro appel gratuit 24/24h)	119
Allo Violences Conjugales	3919
Urgence gaz	0810 224 000

Culte

Messe tous les 1er et 3ème dimanches du mois

Merci à Blandine pour ses photos

www.mairie-taluyers.fr



Jeunes ou moins jeunes,
Natifs de Taluyers ou nouveaux arrivants,
Toujours à Taluyers ou partis, plus ou moins loin,
Retrouvez vous avec des Talusiennes et Talusiens
Pour programmer, à l'automne,
les Classes en 5, moment de convivialité important !
Soyez présents, venez avec vos idées, vos envies, votre dynamisme !
Pour faire la fête tout simplement.